

PARLEMENT DE LA
REPUBLIQUE DE VANUATU

CINQUIEME LEGISLATURE
PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE PARLEMENT

MARDI 26 MARS 1996

PRESIDENT : M. Edward Natapei NIPAKE, député de Port-Vila.

PRESENT :

ABSENT :

RETARD :

SIEGES VACANT :

1. Le Président du Parlement ouvre la séance à 8h35.
2. M. Allen NAFUKI, député des autres Iles du Sud, dit la prière.
3. Constatant le manque de quorum, le Président du Parlement ajourne la séance et informe l'Assemblée que la séance reprendra le vendredi 29 avril 1996.
4. La séance est ajournée à 8h40.

CINQUIEME LEGISLATURE
PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1996

VENDREDI 29 MARS 1996.

PRESIDENT : M. Edward Natapei NIPAKE, député de Port-Vila

PRESENT :

ABSENT :

RETARD :

SIEGE VACANT :

1. Le Président du Parlement ouvre la séance à 8h35.
2. M. Henry IAUKO, député de Tanna, dit la prière.
3. La séance, suspendue à 8h40, reprend à 9h05.
4. Le Président de la République prononce l'allocution d'ouverture (document ci-joint).
5. La séance, suspendue à 9h30, reprend à 10h10.

REPONSE A L'ALLOCUTION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

6. M. Maxime CARLOT, Premier ministre, répond à l'allocution du Président de la République (PR). Il remercie le Président de République de son allocution concernant la situation politique qui constitue pour le gouvernement un évènement passé qu'il traitera avec les besoins du pays que mentionne le Président de République, tels que la Santé, l'industrie, l'éducation dont une politique sera annoncée ultérieurement. Il assure que le gouvernement continuera le développement et l'entretien des infrastructures. La décentralisation en matière

du tourisme permettra de réduire l'écart de développement entre les régions insulaires. Il indique qu'une nouvelle CRC sera établie pour traiter les modifications proposées pour la Constitution. Quant à la télévision, la SRTV a un Conseil d'administration pour administrer ses affaires et à l'avenir le gouvernement s'assurera que le martin pêcheur chantera pour annoncer un bon augure. Il souligne qu'il n'y a aucune preuve de détournement de fonds mentionné et que les dirigeants doivent respecter la Constitution pour qu'en fassent de même les particuliers. Il félicite l'ancien et le gouvernement actuels d'avoir nommé un médiateur et assure que le médiateur et d'autres corps créés à l'avenir n'abuseront pas de leur pouvoir en cas d'exécution de leurs fonctions. Il estime que les dirigeants doivent aller régulièrement au culte le dimanche, cependant il admet que beaucoup de dirigeants ne le font pas et ajoute que la CRC pourra débattre s'il faut supprimer les religions non chrétiennes ou non car Vanuatu est un pays chrétien.

7. M. Willie JIMMY, Chef de l'Opposition, répond à l'allocution du Président de République. Il refuse de parler des événements conduisant à l'établissement du nouveau gouvernement car l'affaire est en justice. Il demande aux dirigeants de collaborer au développement du pays. Il est heureux d'apprendre les programmes politiques de développement des divers ministères. Il demande fermement au ministre de l'Education de rouvrir l'école de Baoufatou et ajoute que les barrières établies par les services de quarantaine des pays étrangers empêchent l'exportation de nos produits agricoles. Le gouvernement doit créer le marché par l'intermédiaire des coopératives qui profiteront aux Ni-Vanuatu et permettre aux ni-Vanuatu d'acquérir les techniques de culture du « squash pumkin ». A son avis, il faut développer le tourisme dans tout le pays malgré les barrières coutumières. Il estime qu'il faut rétablir rapidement la CRC, il regrette de constater que le Président de République ne revient toujours que sur un seul article ignorant que d'autres sont également importants ; Il approuve l'argument du Premier Ministre selon lequel le Conseil d'administration de la SRTV doit améliorer les programmes de la télévision. Quant au médiateur, il estime qu'il faut déménager son bureau occupant actuellement les locaux d'une société privée et que ses services doivent être impartiaux. Quant au fait d'aller au culte, il estime qu'il appartient à chacun de choisir.
8. Le Président demande l'accord unanime des députés pour autoriser les photographes à prendre des photos.
9. La Chambre lui accorde unanimement cette autorisation.
10. Le Président annonce l'ordre du jour. Il lit la lettre de démission de monsieur Amos Bangabiti et annonce que le Parlement va directement examiner l'élection du 2^{ème} Vice-Président du Parlement. Il demande à la Chambre de proposer des candidats.

ELECTION DU DEUXIEME VICE-PRÉSIDENT

11. M. Walter H. LINI, député de Pentecôte, appuyé par M. Alfred Masseng, propose la candidature de M. Willie Oli Varasmaite.
12. M. Willie Oli VARASMAITE, député de Epi, refuse la désignation.
13. M. Louis CARLOT, député d'Efaté, appuyé par J. Adeng, propose celle de M. Demis Lango.
14. M. Demis LANGO, député de Paama, accepte la désignation.
15. M. Paul TELUKLUK, ministre des Ressources naturelles, appuyé par Mme Hilda Lini, propose de clore les propositions.
16. Le Président déclare M. Demis Lango dûment élu 2^{ème} Vice-Président du Parlement.
17. M. Serge VOHOR, député de Santo/Malo, demande si le 2^{ème} Vice-Président ne devrait pas prêter serment.
18. Le Président demande à l'Attorney général de témoigner le serment que va faire M. Demis Lango.
19. M. Demis LANGO, député de Paama, prête serment.
20. Le Président demande au Chef du groupe majoritaire de lire la liste des Projets de loi à étudier durant cette session.

PROJET DE LOI NO. DE 1996 SUR LES PATENTES COMMERCIALES (MODIFICATION).

PREMIERE LECTURE

21. M. Barak T. SOPE, Ministre des Finances, présente le Projet de Loi, en expose les motifs et propose qu'il soit examiné en première lecture.
22. M. Willie JIMMY, Chef de l'Opposition, constate que les importateurs doivent payer une taxe de 4% avant de vendre leurs marchandises tout en payant déjà 5% de droit de timbre. Ce la sera trop lourd pour les importateurs.
23. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, explique que ce projet de Loi permettra aux importateurs de tenir des registres précis, ainsi ce système permettra aux importateurs de ne pas tricher.

24. M. Walter H. LINI, député de Pentecôte, estime que, vu la situation actuelle, ce Projet de Loi risque d'affecter l'économie et ne peut améliorer la base de l'imposition.
25. M. Donald KALPOKAS, Vice Premier ministre, exprime son soutien aux principes du Projet de Loi et explique qu'il permettra de faciliter la perception des taxes car elle sera basée sur les factures.
26. M. Alfred MASENG, député de Luganville, estime que ce projet de Loi découragera les importateurs ni-Vanuatu car ils n'ont pas de moyens financiers nécessaires. Il remercie le ministre des Finances d'adopter la taxe de 4%.
27. M. Serge VOHOR, Député de Santo/Malo, est d'accord que le Projet de Loi faciliterait la perception des recettes mais estime que le consommateur final payera cher les marchandises car les commerçants récupèrent ce qu'il leur revient.
28. M. Amos BANGABITI, ministre des Affaires étrangères, soutient le projet de Loi car il n'affectera pas les commerçants et les consommateurs. Il est préférable de taxer la source pour éviter de tricher.
29. Mme. Hilda LINI, député de Port-Vila, se demande si le Projet de Loi ne fera pas augmenter les prix et s'il ne sert qu'à des fins administratives.
30. M. Maxime CARLOT, Premier ministre, soutient les principes du projet de Loi et remercie les députés de leurs observations et souligne que le projet de Loi n'a été créé que pour renflouer les caisses. D'habitude, les importateurs paient leurs marchandises avant son arrivée à Vanuatu. En affaires, il n'y a pas de différence entre les commerçants expatriés et ni-Vanuatu. Il conclut que la Section du Contrôle des prix travaille bien pour produire de bons services.
31. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, rassure M. Walter Lini que le Projet de Loi n'affectera pas l'économie et les commerçants ni-Vanuatu. Il explique que l'ancien système a fait perdre 300 à 400 millions de vatu en 1995. Il souligne que les prix n'augmenteront pas.
32. La séance, suspendue à 11h30, reprend à 14h10.

QUESTIONS ORALES

33. M. Keasipai SONG, député de Tanna, demande si les travaux de construction de la route du sud de Tanna sont en cours.
34. M. Amos ANDENG, ministre des Transports, répond qu'aucun arrangement n'a été fait concernant ces travaux depuis que le gouvernement actuel a pris ses fonctions.

35. M. Jimmy Meto CHILIA, député d'Efaté, demande quand est ce que les travaux débiteront pour la construction de la route et du dispensaire de Mélé.
36. M. Amos ANDENG, ministre des Transports, déclare que le gouvernement se penchera sur la question de la route de Mélé.
37. M. Cyriaque METMETSAN, ministre de la Santé, déclare concernant le dispensaire de Mélé que le ministère de la Santé verra cela aussitôt que le budget sera approuvé.
38. M. Jeffrey LAUHA, député de Tanna, demande si le ministre des Finances est au courant d'un groupe de personnes qui fait la collecte d'argent chez les habitants de Port-Vila et ceux des îles. Il continue en demandant qui sera tenu responsable si tout cet argent collecté était perdu. Il demande aussi quand est-ce que les travaux de réparation de l'hôpital de Lénakel débiteront
39. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, dit que le montant de l'argent promis en contrepartie de l'argent collecté paraît énorme et exagéré surtout qu'il n'y a aucun reçu de tout cet argent collecté. Il rassure le député que cette affaire ne concerne pas du tout le gouvernement. Quand à la réparation de l'hôpital de Lénakel, celui-ci précise que les fonds seront débloqués si l'appel d'offres existe toujours.
40. Mme. Hilda LINI, député de Port-Vila, demande comment Air Vanuatu est géré en ce moment et le nombre de sièges que possède Air Vanuatu Chez Quantas. Elle demande aussi quand est-ce que les trois juges seront nommés comme il est prévu dans la Constitution et s'il y aura deux remplacements à la Commission de la magistrature qui à été récemment dissoute.
41. A la question de savoir comment Air Vanuatu est gérée et le nombre de sièges que possède Air Vanuatu Chez Quantas, M. Carlot répond qu'il ne sait rien concernant l'accord qui existe entre Air Vanuatu et Quantas. Il conclut que le Gouvernement va se pencher sur cette question prochainement.
42. A la question de Mme. Hilda Lini concernant la dissolution de la Commission de la magistrature, M. Joe Natuman affirme que le Gouvernement fera en sorte que le système judiciaire de Vanuatu fonctionne efficacement.
43. M. Paul TELUKLUK, député de Mallicolo, demande quand est-ce que l'organisme « Urban Land Corporation » recommencera à opérer et quand est-ce que les propriétaires coutumiers de Brenwei seront indemnisés. Il continue en demandant quand est-ce que la route de Vao sera réparée.
44. M. William EDGEL, ministre des Ressources Naturelles, répond que deux enquêtes seront d'abord faites sur le fonctionnement de l'ancien « Urban Land Corporation » après quoi ce dernier pourra ensuite opérer. Quant à

- l'indemnisation des propriétaires coutumiers de Brenwei. Celui-ci répond que seulement 18 personnes seront indemnisées pour l'instant car les fonds prévus à cet effet ne suffisent que pour ce nombre. Les autres seront indemnisées plus tard.
45. A la question de M. Paul Telukluk concernant la réparation de la route de Vao, M. Amos Andeng répond qu'il a essayé de contacter les provinces mais que les choses ne sont pas faciles. Il rassure par contre M. Paul Telukluk que les travaux débiteront une fois que le budget sera voté.
 46. M. Willie Oli VARASMAITE, député d'Epi, rappelle que l'hôpital de Vaimali est devenu une clinique et actuellement il n'est qu'un poste de secours. Il demande si une équipe se rendra sur Epi pour réparer cet hôpital car les services qui y sont assurés se dégradent de plus en plus. Concernant le coprah, celui-ci rappelle au ministre des Finances que des tonnes de coprah sont en train de moisir dans des docks à Epi, et demande en même temps ce que la population de l'île doit alors faire. Il continue en demandant si le ministre des Travaux publics enverrait un agent sur Epi pour inspecter les travaux de construction des routes en cours.
 47. M. Cyriaque METMETSAN, ministre de la Santé, répond à la question de M. Willie Oli concernant l'hôpital de Vaimali qu'un plan d'étude pour la rénovation de cet hôpital est en cours et que les travaux de rénovation débiteront certainement après que le budget est voté.
 48. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, répond concernant le coprah que le Gouvernement a l'intention d'accorder aux secteurs privés, le droit de payer du coprah en dehors du système de l'OCPBV. Il ajoute qu'à l'avenir, il faudra se tourner d'avantage vers l'industrie des huiles, ce qui nous permettra de transformer du coprah localement.
 49. M. Amos ANDENG, ministre des Transports, rassure le député d'Epi qu'il enverrait un agent prochainement à Epi pour inspecter les travaux de construction des routes en cours.
 50. M. Allan BULE, député de Pentecôte, demande si le Gouvernement Korman maintient l'idée de construction de la route du Centre Pentecôte jusqu'au sud de l'île. Il demande en même temps si le gouvernement a toujours l'intention d'améliorer le système de communication sur l'île.
 51. M. Maxime CARLOT, Premier ministre, répond concernant l'amélioration du système de communication que le Gouvernement verra cela avec « Telecom » qui est une entreprise plus compétente dans ce domaine. Quant à la construction de la route de Pentecôte, celui-ci affirme que le coût de construction de cette route est énorme. C'est pourquoi le Gouvernement a pris du temps pour négocier avec l'Union européenne. Il ajoute que le Gouvernement maintient toujours le projet et le contrat de construction sera signé prochainement par la Société Lefèvre et le

Gouvernement. Le Premier ministre conclut que l'Union européenne est aussi d'accord pour financer le projet de construction de la route d'Epi.

52. M. Willie JIMMY, Chef de l'Opposition, demande au ministre de l'Intérieur quand est-ce que les travaux de construction des routes urbaines de Luganville et Port-Vila débiteront. Il demande aussi lesquelles des ces routes urbaines seront financées par la BAD (Banque Asiatique de Développement). Quant au ministre de l'Hydraulique M. Willie Jimmy demande si celui-ci a l'intention de revoir le contrat existant entre le Gouvernement et l'Unelco. M. Willie Jimmy continue en demandant au ministre des Terres s'il fera appliquer la loi sur les titres foncier en propriété perpétuelle ou pas.
53. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, dit concernant la construction des routes urbaines de Luganville et Port-Vila que le Gouvernement a déjà négocié un emprunt auprès de la BAD à la réunion de Manille. Il ajoute qu'un autre accord sera signé ce mois-ci après quoi les travaux commenceront.
54. M. Amos ANDENG, ministre des Transports, répond à Willie JIMMY que le contrat existant entre le Gouvernement et l'Unelco concernant la distribution d'eau reste tel qu'il est.
55. M. William EDGEL, ministre des Ressources naturelle, affirme que les ni-Vanuatu seulement peuvent acquérir des titres fonciers en propriété perpétuelle et non pas les étrangers. Il ajoute que le Gouvernement apprécie le fait que seuls les ni-Vanuatu peuvent posséder des titres fonciers en propriété perpétuelle et non pas les étrangers.
56. M. Iarris NAUNUN, député de Tanna, demande quand est-ce que la suite du projet d'adduction d'eau du Centre-brousse de Tanna commencera ainsi que les travaux d'agrandissement de l'hôpital. Il poursuit en demandant aussi quand est-ce que la population de Taféa aura la télévision. Ce dernier questionne enfin si le Gouvernement a l'intention d'envoyer des agents qui surveilleront les prochaines élections provinciales et législatives dans la province de Tafea.
57. M. William EDGEL, ministre des Ressources naturelles, dit qu'il n'est pas au courant du projet d'adduction d'eau soulevé par Iarris NAUNUN. Il ajoute qu'il a l'intention d'envoyer une Division de maintenance qui se rendra sur tout l'archipel pour la maintenance des installations de conduites d'eau. Il conclut qu'après le vote du budget un agent se rendra à Tanna pour voir ce qu'il faut faire.
58. M. Cyriaque METMETSAN, ministre de la Santé, dit que le Ministère est au courant du projet d'extension de l'hôpital de Tanna et ajoute que ce dit projet est en cours.
59. M. Maxime CARLOT, Premier ministre, affirme concernant la télévision dans la province de Taféa que ce projet figure au programme. Il ajoute qu'après Malékula

ce sera au tour de Taféa et qu'une antenne sera installée prochainement à Erromango à cet effet.

60. Le Président du Parlement déclare que la réponse à la quatrième question sera donnée lundi à 16h00 par le ministre concerné.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

61. M. Allen NAFUKI, député des Autres Iles du Sud, fait sa première déclaration au sujet des rumeurs selon lesquelles certains leaders politiques et députés du gouvernement de coalition actuelle quitteraient cette coalition pour aller se joindre aux autres partis. (Voir copie au Secrétariat du Parlement.)
62. M. Allen NAFUKI, député des Autres Iles du sud, fait sa deuxième déclaration au sujet de l'effectif de la Fonction publique qui est censé être composé des personnes qui méritent d'occuper des postes à la Fonction publique, c'est dire des personnes qualifiées. (On peut demander un exemplaire Secrétariat du Parlement).
63. La séance est levée à 15h10.

PARLEMENT DE LA
REPUBLICQUE DE VANUATU

CINQUIEME LEGISLATURE
PREMIERE SESSION ORDINAIRE DU PARLEMENT

LUNDI 01 AVRIL 1996

PRESIDENT : M Edward Nipake NATAPEI, député de Port-Vila

PRESENT :

ABSENT :

RETARD :

SIEGE VACANT :

1. Le Président ouvre la séance à 8h35.
2. M. Keasipai SONG, député de Tanna, dit la prière.
3. Le Président du Parlement annonce l'ordre du jour. Il demande en outre au groupe de l'Opposition d'indiquer si oui ou non, il existe un Chef de l'Opposition.
4. M. Walter H. LINI, député de Pentecôte, indique que le porte-parole de NUP/UPM continuera de parler au nom de l'Opposition. Toutefois, si les partis NUP ou UPM désirent exprimer chacun ses propres opinions, ils le feront savoir. Mais ils informeront l'assemblée plus tard lorsqu'ils auront élu un Chef de l'Opposition.

PROJET DE LOI NO. DE 1996 SUR LES PATENTES COMMERCIALES
(MODIFICATION).

PREMIERE LECTURE (SUITE)

5. M. Paul TELUKLUK, député de Malékula, dit que le gouvernement cherche un moyen pour générer des revenus pour son fonctionnement. Il rappelle que pendant les campagnes électorales, les membres du F.U. ont promis à la population et aux

hommes d'affaires qu'ils les soutiendraient dans leurs affaires en abrogeant la Loi sur la taxe sur le chiffre d'affaires. Il conclut que cela n'est pas du tout le cas.

6. M. Willie JIMMY, Chef de l'Opposition, demande le montant de revenu réel perçu sur l'importation des produits de catégories D1, et D7, l'année dernière. Il ajoute que ce Projet de Loi va permettre aux agents de douane d'avoir plus de temps pour se relaxer, alors que le Service des douanes devrait embaucher plus d'agents de douane pour aider à collecter les droits de douane.
7. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, déclare que ce Projet de Loi n'a pas pour but de décourager les hommes d'affaires ni-Vanuatu. Il ajoute que beaucoup de ni-Vanuatu ne sont pas impliqués dans l'importation ni l'exportation. Mais si ces derniers trouvent que cette loi peut être trop stricte pour eux, ils peuvent bénéficier de certaines exemptions. Il conclut que le F.U. verra si oui ou non il doit continuer à travailler avec la taxe de 4% sur le chiffre d'affaires.
8. M. Vincent BOULEKONE, ministre de l'Agriculture, dit que ce Projet de Loi n'augmentera pas la taxe de 4%. Mais ce projet de Loi va seulement permettre aux hommes d'affaires de se conformer aux Lois en vigueur. Il ajoute que le F.U. veillera à l'application des lois en vigueur mais il n'est pas du devoir du gouvernement de critiquer ou abroger ces lois.
9. M. Walter H. LINI, député de Pentecôte, trouve qu'il existe toujours un vide à financer car il n'y a aucune augmentation nulle part. Il ajoute qu'avec ce projet de Loi, les grands importateurs n'importeront plus les produits de première nécessité. Il conclut que beaucoup d'entreprises fermeront leurs portes du fait que ce Projet de Loi n'encouragera pas l'économie de Vanuatu.
10. M. Jimmy Meto CHILIA, député d'Efaté, soutient le projet de Loi. Il déclare aussi que le projet de Loi est correct et que le gouvernement est assez intelligent pour le présenter au parlement. Il ajoute que ce Projet de Loi permettra d'éviter des problèmes à l'avenir.
11. M. Alfred MASSENG, député de Luganville, rappelle que ce sont seulement les entreprises qui réalisent des chiffres d'affaires de 4 millions de vatu qui doivent payer la taxe sur le chiffre d'affaires. Il ajoute qu'avec ce projet de Loi même ceux qui réalisent des chiffres d'affaires de moins de 4 millions paieront aussi la taxe sur le chiffre d'affaires. Il conclut que ce projet de loi ne fera que décourager tous les hommes d'affaires ni-Vanuatu.
12. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, trouve que si le gouvernement continue avec le système fiscal d'avant, le pays risque de rencontrer des problèmes dans les vingt ans qui viennent. C'est pourquoi il faut se tourner vers d'autres systèmes, d'où la taxe de 4% sur le chiffre d'affaires. Avec cette nouvelle taxe le gouvernement verra son revenu augmenté. Il ajoute que même les ni-Vanuatu paient la taxe de 4%.

13. La motion portant approbation du Projet de Loi no. de 1996 sur les patentes commerciales (modification) en première lecture est adoptée par 29 voix contre 20.

EXAMEN EN COMMISSION

14. L'article 1 « **Modification de l'article 12 de la Loi no. 25 de 1983** » est approuvé au vote.
15. L'article 2 « **Modification de l'Annexe 1** » est approuvé au vote.

Article 3 « **Entrée en vigueur** »

16. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, propose de supprimer les mots « à la date de sa promulgation par le président de la République » en les remplaçant par les mots « le 2 avril 1996 ».
17. Mme. Hilda LINI, député de Port-Vila, demande au ministre des Finances si l'amendement proposé est conforme à la procédure normale selon laquelle, les lois adoptées au Parlement attendent quatorze jours pour être promulguées par le Président de la République.
18. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, déclare que l'amendement qu'il a proposé est conforme à la procédure normale.
19. M. Willie JIMMY, Chef de l'Opposition, dit que ce projet de Loi n'est pas juste pour les importateurs du fait que les derniers ont passé leurs commandes en se basant sur les derniers taux de droits d'importation alors que maintenant ils vont pouvoir s'acquitter des droits d'importation plus chers que prévu.
20. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, affirme que le Service de Douanes tiendra compte des commandes passées antérieurement à l'adoption de ce projet de Loi.
21. L'article 3 « **Entrée en vigueur** » est approuvé au vote.

DEUXIEME LECTURE

22. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, remercie les membres du parlement pour leurs commentaires et propose que le PROJET DE LOI NO. DE 1996 SUR LES PATENTES COMMERCIALES (MODIFICATION) soit lu une deuxième fois et approuvé.

23. La motion portant approbation finale du PROJET DE LOI NO. DE 1996 SUR LES PATENTES COMMERCIALES (MODIFICATION) est adoptée par 28 voix contre 20.

PROJET DE LOI NO. DE 1996 SUR LE REGROUPEMENT DES DROITS DE DOUANES A L'IMPORTATION (MODIFICATION)

PREMIERE LECTURE

24. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, présente le projet de Loi et en propose l'examen en première lecture.
25. M. Willie JIMMY, Chef de l'Opposition, dit qu'il s'attendait à voir un autre système fiscal établi par le gouvernement actuel car pendant les quatre dernières années, ceux qui sont actuellement au pouvoir, n'ont fait que critiquer le système fiscal de l'ancien gouvernement disant que ce dernier était un gouvernement très dispendieux.
26. Mme. Hilda LINI, député de Port-Vila, affirme qu'elle s'oppose totalement à ce projet de loi car elle trouve que ce sont les électeurs de Port-Vila et Luganville qui en seront victimes. Elle ajoute que les routes de Port-Vila sont dans un mauvais état et le gouvernement doit les réparer s'il augmente le droit d'importation du fuel.
27. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, dit qu'il ne croit pas que l'augmentation du droit d'importation du fuel fera souffrir la population de Port-Vila et de Luganville. Il admet que l'état des routes de Port-Vila est mauvais mais il rassure l'assemblée disant que les choses vont bon train actuellement et qu'il y aura une réparation générale des routes de Port-Vila et Luganville.
28. M. Walter LINI, député de Pentecôte, se dit surpris de voir que les Ministres et membres de VP, TU et PPM se joignent au gouvernement pour faire augmenter les droits d'importation alors que l'année dernière ils se sont totalement opposés aux augmentations de droit de douane à l'importation. Il conclut en disant que ce projet de Loi fera souffrir tout le monde sans exception c'est-à-dire les consommateurs comme les hommes d'affaires.
29. M. Maxime Carlot KORMAN, Premier ministre, dit qu'il incombe au gouvernement de générer plus de revenus pour assurer des prestations de services auprès de la population, la Loi sur le regroupement de droits de douane à l'importation qui va être adoptée à présent ne suit que ce principe. Il déclare qu'il est nécessaire de trouver de l'argent permettant de faire marcher les affaires du pays, nettoyer les rues de la ville et d'avoir la capacité de trouver les fonds nécessaires.

30. M. Alfred MASSENG, député de Luganville, déclare qu'en écoutant attentivement l'intervention du Premier ministre, il constate que le groupe d'Amos ADENG, plus petit soit-il, impose ses idées au groupe d'UF. A son avis ces nouvelles taxes feront augmenter les prix qui feront souffrir le petit peuple. Il se demande pourquoi le gouvernement actuel n'a pas procédé à des modifications.
31. Le Président rappelle le Premier ministre à l'ordre.
32. M. Maxime Carlot KORMAN, Premier ministre, défend ce Projet de Loi en estimant qu'il n'étouffera pas les sociétés commerciales.
33. La séance suspendue à 10h05, reprend à 10h35.
34. M. Alfred MASSENG, député de Luganville, déclare qu'en écoutant attentivement l'intervention du Premier ministre, il constate que le groupe d'Amos ADENG, plus petit soit-il, impose ses idées au groupe d'UF. A son avis ces nouvelles taxes feront augmenter les prix qui feront souffrir le petit peuple. Il se demande pourquoi le gouvernement actuel n'a pas procédé à des modifications.
35. M. Amos ADENG, ministre des Transports, soutient ce projet de Loi car il estime qu'il faut payer le prix de l'indépendance. Tout gouvernement est tenu de lever ou augmenter les taxes pour remplir ses caisses.
36. M. Jimmy Meto CHILIA, député d'Efaté, estime que c'est l'ancien gouvernement qui a préparé ce projet de Loi. Le gouvernement actuel ne peut rien faire d'autre que trouver des fonds pour faire tourner les affaires de l'Etat.
37. M. Keasipai SONG, député de Tanna, apprécie l'intervention de M. Willie Jimmy qui déclare que ce Projet de Loi prouve que les taxes continueront d'augmenter. Il accuse le Premier ministre de ne se baser que sur la population urbaine en ignorant les 80% de la population qui vivent en milieu rural. Il cite l'exemple des taxis de Tanna qui facturent 3000 VT sur les transports de Lénakel à Whitesands. Il rejette l'argument du Premier ministre qui déclare qu'il faut chercher de l'argent là où il y en a, car la population souffre des conséquences.
38. M. Amos BANGABITI, ministre des Affaires Etrangères, soutient le projet de Loi et accuse l'Opposition de renier ses responsabilités.
39. M. Walter LINI, député de Pentecôte, remercie M. Amos Adeng de reconnaître les faits. Il s'étonne de constater que UF accepte ce projet de Loi qui provient de la politique de l'UPM. Depuis longtemps le gouvernement n'a jamais recherché d'autres solutions pour trouver des sources de recettes. A son avis il vaut mieux étudier la possibilité de réduire le nombre de fonctionnaires en vue de produire des économies.

40. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, rappelle que tout gouvernement dans le monde doit lever ou augmenter des taxes pour financer ses affaires administratives. La levée ou l'augmentation des taxes permet à l'Etat de fournir gratuitement certains services. Il assure que le projet de Loi ne couvre que les produits de luxe. Il reconnaît que le gouvernement coûte cher. Il rassure M. Walter Lini, député de Pentecôte, que le gouvernement étudiera la possibilité de réduire le nombre de fonctionnaires. Le gouvernement déposera en cours d'année un projet de Loi de finances pour le développement.
41. M. Willie JIMMY, Chef de l'Opposition, apprécie les arguments du Ministre mais rejette ceux des autres députés de la majorité qui l'accusent de s'opposer à un projet de Loi qu'il a lui-même préparé. Il demande à M. Meto CHILIA de prouver par un rapport soumis au Parlement que l'ancien gouvernement a connu un déficit. Il rappelle que l'ancien gouvernement a supprimé des droits de douanes sur certains produits.
42. M. Vincent BOULEKONE, ministre de l'Agriculture, soutient ce Projet de loi et estime que l'Opposition ne cherche qu'à créer de la confusion au sein du gouvernement. Il se demande pourquoi demander à chaque parti ce qu'il fait. Il reconnaît qu'il faut du temps pour lancer une politique. Il accuse l'ancien gouvernement de s'opposer à sa propre politique. Il rappelle que l'UF doit respecter son partenaire de coalition.
43. Le Président estime qu'il est préférable de passer au vote.
44. La motion portant adoption du PROJET DE LOI NO. DE 1996 SUR LE REGROUPEMENT DES DROITS DE DOUANE A L'IMPORTATION (MODIFICATION) est approuvée en première lecture par 27 voix contre 20.

EXAMEN EN COMMISSION

Article 1 « Modification de l'article 1 du chapitre 91 »

45. M. Willie JIMMY, Chef de l'Opposition, demande quels sont les produits touchés.
46. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, répond que les produits touchés sont indiqués à l'Annexe.
47. M. Serge VOHOR, Député de Santo, demande si le riz, la viande et médicaments sont touchés.
48. M. Barak T. SOPE, Ministre des Finances, confirme que les prix augmenteront un peu.
49. L'article 1 est approuvé au vote.

50. L'article 2 « **Modification des critères d'unité/quantité de l'Annexe 1** » est approuvé au vote.
51. L'article 3 « **Modification des taux du droit de douane de l'Annexe 1** » est approuvé au vote.
52. L'article 4 « **Modification du taux de droit de timbre de l'Annexe 1** » est approuvé au vote.
53. L'article 5 « **Modification de l'article 1x -4 de l'Annexe III** » est approuvé au vote.

Article 6 « Entrée en vigueur »

54. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, modifie l'article 6 en remplaçant les mots « à la date de sa promulgation par le Président de la République » par les mots « le 02 avril 1996 ».
55. L'article 6 est approuvé au vote.

DEUXIEME LECTURE

56. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, propose que le projet de Loi soit lu une deuxième fois et approuvé.
57. La motion est approuvée par 27 voix contre 20.
58. La séance, suspendue à 11h30, reprend à 14h05.

PROJET DE LOI NO. DE 1996 SUR LA POLICE DES JEUX D'ARGENT (MODIFICATION)

PREMIERE LECTURE

59. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, présente le projet de loi et en propose l'examen en première lecture.
60. Mme. Hilda LINI, député de Port-Vila, se demande si le ministre des Finances doit écrire ou pas au Président du Parlement pour déclarer ses intérêts pécuniaires conformément aux articles 52 (1) (6) et 52 (4) du Règlement Intérieur du Parlement.

61. M. Barak T. SOPE, Ministre des Finances, déclare que les machines à sous de l'Hôtel Talimoru sont déclarées au nom de sa femme. Il ajoute qu'il présente ce Projet de loi en tant aux Ministre du gouvernement en vue d'imposer une taxe.
62. La motion portant approbation du projet de loi en première lecture est adoptée par 28 voix contre 18.

EXAMEN EN COMMISSION

Article 1 « Modification de l'article 12 de la Loi no. 25 de 1996 »

63. Mme. Hilda LINI, député de Port-Vila, demande si le ministre des Finances peut préciser, de combien les droits annuels mentionnés aux paragraphes (a) et (b) ont été augmentés par rapport aux années précédentes.
64. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, indique que ces droits annuels sont de nouveaux droits pour la licence de jeux d'argent et sont présentés pour la première fois cette année au parlement.
65. L'article 1 est approuvé au vote.
66. L'article 2 « **Modification de l'Annexe 1** » est approuvé au vote.
67. L'article 3 « **Entrée en vigueur** » est approuvé au vote.

DEUXIEME LECTURE

68. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, remercie les membres du parlement pour leurs commentaires et propose que le « Projet de Loi no. de 1996 sur la Police des Jeux d'Argent (Modification) » soit lu une deuxième fois et approuvé.
69. La motion portant approbation finale du projet de Loi no. de 1996 sur la Police des jeux d'argent est adoptée par 28 voix contre 19.
70. Mme. Hilda LINI, député de Port-Vila, désire savoir quand, les membres de l'Opposition recevront les copies du livre budgétaire et affirme que tous les députés sont censés être traités au même pied d'égalité.
71. Le Président du Parlement explique que les copies du livre budgétaire n'ont pas encore été distribuées car des amendements devront être apportés à ces dernières après quoi elles seront ensuite distribuées aux députés.
72. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, fait son discours du budget (texte annexe).
73. La séance suspendue à 15h25, reprend à 14h05.

QUESTIONS ORALES

74. M. Charlie NAKO, ministre de l'Intérieur, répondant à la question de monsieur Iarris NAUNUN posée le 29 mars 1996 concernant l'organisation des élections, indique que le système permet diverses irrégularités. Le Ministère étudie actuellement la possibilité de produire une carte électorale.
75. Le Président demande aux députés de ne poser qu'une question sans introduction.
76. M. Dickinson HUGHUG, député de Banks/Torres, demande quand sera payé le véhicule que promet Maxime Carlot, Premier ministre, à la communauté de Gaua.
77. M. Maxime CARLOT, Premier ministre, répond qu'il n'a donné qu'une somme permettant à la communauté de la déposer à la banque pour acheter un véhicule.
78. M. Sato KILMAN, député de Mallicolo, demande s'il y a possibilité de trouver de meilleures méthodes pour régler les litiges fonciers dont certains n'ont pas été traités depuis des années afin de faciliter le développement.
79. M. William EDGEL, ministres de Ressources naturelles, déclare qu'il y a un problème de gestion foncière. Les autorités octroient souvent plus de titres fonciers à des fins privées qu'à des fins publiques. Certains politiciens préconisent le bail, d'autres, le titre de propriété perpétuelle. Le gouvernement actuel étudie un système intermédiaire. L'octroi de certains titres n'a pas été étudié par des comités établis à cet effet.
80. M. Joe NATUMAN, ministre de la Justice, ajoute que beaucoup de cas de litiges fonciers sont en justice. Notre législation foncière doit être révisée pour l'adapter à la situation actuelle. Il espère que la CRC étudiera de près les questions foncières.
81. M. Walter H. LINI, député de Pentecôte, demande s'il faut étudier la possibilité de prévoir qu'en cas de coalition chaque parti composant la coalition applique sa propre politique.
82. M. Maxime CARLOT, Premier ministre, estime que ce système risque de créer deux gouvernements. Les composants de la coalition doivent définir grâce à leur protocole une politique que doit appliquer leur gouvernement.
83. M. Donald KALPOKAS, vice-Premier ministre, ajoute que les partis formant la coalition ont signé un protocole et appliquent la politique issue d'une décision collective.
84. M. Henry YAUKO, député de Tanna, demande quand sera réparé le centre hospitalier de Whitesands sur Tanna.

85. M. Cyriaque METMETSAN, ministre de la Santé, répond que le Ministère prévoit de la réparer une fois le budget adopté.
86. M. Alfred MASENG, député de Luganville, demande quand sera amélioré le système d'adduction d'eau de Luganville.
87. M. Amos ANDENG, ministre des Transports, répond que les travaux débiteront une fois le budget approuvé.
88. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, ajoute que le système de rénovation, du système d'adduction d'eau sera financé par la BAD. La station actuelle de pompage sera déplacée où le réseau sera alimenté par l'eau provenant du barrage hydro électrique.
89. M. Allan NAFUKI, député de autres Iles du Sud, demande comment sera répartie entre les îles de Tafea la subvention gouvernementale à cette province.
90. M. Charlie NAKO, ministre de l'Intérieur, répond que c'est le Conseil qui définira la répartition. La loi sur la décentralisation sera révisée pour éviter des détournements de fonds.
91. Mme. Hilda LINI, député de Port-Vila, demande pourquoi les députés de la majorité ont reçu des indemnités, parfois de 20.000 VT chacun pour la session prévue pour le 8 février qui n'a pas eu lieu, alors que les députés de l'Opposition n'ont rien reçu.
92. M. Maxime CARLOT, Premier ministre, répond que les indemnités sont versées selon certaines règles. Il n'est pas au courant de cette injustice. Il demandera des précisions auprès du Secrétaire général.
93. M. John MORRISON, député de Mallicolo, constatant que les installations de l'école de Lakatoro sont insuffisantes pour accueillir la 7^{ème} année, demande quel est l'avenir de la 7^{ème} année.
94. M. Donald KALPOKAS, vice-Premier ministre, reconnaît que le gouvernement vient d'ouvrir 12 nouvelles écoles secondaires. Malgré l'insuffisance d'installations et de professeurs, le gouvernement doit maintenir ces écoles pour satisfaire les besoins des parents.
95. M. Allan BULE, député de Pentecôte, demande si les fonds communautaires distribués par le Premier ministre profitent directement à la population car il ignore où vont les 2 millions destinés à la population de Pentecôte.
96. M. Maxime CARLOT, Premier ministre, répond que ces fonds sont déjà distribués aux divers groupes religieux, de femmes, jeunes etc. Il assure qu'il n'y

a pas détournement des fonds. Le médiateur mènera d'ici peu une enquête sur les fonctions du Premier ministre durant les quatre dernières années. Le gouvernement actuel étudiera s'il faut ou non maintenir ce système de distribution de fonds par le Premier ministre. Tout député insatisfait doit déposer toute plainte au tribunal.

97. M. Robert KARIE, député de Tongoa/Shepherds, demande s'il y a un Conseil provincial pour SHEFA, car les représentants de ce Conseil n'ont jamais visité les régions composant la province.
98. M. Charlie NAKO, ministre de l'Intérieur, affirme que le Conseil provincial a un Président qui décide des visites.
99. M. Keasipai SONG, député de Tanna, demande si le gouvernement va faire adopter le système d'élection sur liste pour les prochaines élections législatives.
100. M. Charlie NAKO, ministre de la Justice, répond qu'il est possible d'adopter ce système, il ne tient qu'au Parlement pour modifier la loi en vigueur.
101. La séance est levée à 17h00.

PARLEMENT DE LA
REPUBLIQUE DE VANUATU

CINQUIEME LEGISLATURE
PREMIERE SESSION ORDINAIRE DU PARRLEMENT

MARDI 02 AVRIL 1996

PRESIDENT : M. Edward Nipake NATAPEI, député de Port-Vila.

PRESENT :

ABSENT :

RETARD :

SIEGE VACANT :

1. La séance est ouverte à 8h35.
2. M. Jackleen Ruben TITEK, député de Port-Vila, dit la prière.
3. Le Président du Parlement annonce l'ordre du jour.
4. M. Willie JIMMY, Chef de l'Opposition, porte parole de l'UPM/NUP répond au discours de budget fait par le ministre des Finances en insistant sur le fait qu'il a été impossible d'atteindre les objectifs qui figurent dans le troisième plan de développement élaboré à leurs propres initiatives. Il ajoute concernant l'importance de respect du principe de la séparation des pouvoirs (législatif, judiciaire et exécutif) qu'il fait appel au Gouvernement afin de bien respecter ce principe après que celui-ci a rapatrié un avocat étranger venu pour défendre l'Opposition dans une affaire qui l'opposait au gouvernement. M. Willie Jimmy, Chef de l'Opposition, continue en disant que pour arriver à un niveau d'autosuffisance, il faut la stabilité politique et de bonnes relations étrangères ainsi que l'engagement du gouvernement sur ses décisions. Il dit qu'il regrette de voir que le ministre des Finances n'ait pas indiqué les prévisions concernant le taux de croissance de l'économie du pays pour 1996 et 1997 et estime que les

pays sont interdits pendant et le développement rural dépend largement du monde extérieur. Celui-ci ajoute aussi qu'il sera difficile de maintenir un budget équilibré seulement si les Ministères et Services planifient bien leurs dépenses. Le député de Port-Vila continue en disant que des mesures strictes ont été prises, c'est pourquoi il n'y aura pas de recrutement dans la Fonction publique cette année, ni d'augmentation de salaire et l'effectif de la Fonction publique sera réduit de 10%. Il insiste sur le fait que le budget complémentaire devrait être strictement limité pour éviter des dépenses imprévues ou des cas de dépenses exceptionnelles. Il conclut que certains ministres répondent que des travaux d'infrastructure commenceront après que le budget est approuvé alors que les fonds destinés au financement de ces projets sur les infrastructures ne sont pas compris dans ce budget.

5. Mme. Hilda LINI, député de Port-Vila, demande si le ministre des Finances peut donner les perspectives de l'économie nationale en fonction de l'économie mondiale. Il désire savoir s'il y a des augmentations dans d'autres domaines tel que la santé et l'éducation.
6. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, remercie l'Opposition pour les commentaires et affirme que le discours a été basé surtout sur un budget préparé par l'ancien Gouvernement, c'est pourquoi il dit qu'il n'est pas en mesure de donner l'état de comptes à la clôture ni les perspectives économiques de Vanuatu. Il déclare, cependant qu'il pourra faire cela lors de la présentation du budget des finances complémentaires qui aura lieu prochainement. Il conclut qu'il y a une augmentation générale du budget du fait qu'il a été créé un nouveau Ministère.
7. Mme. Hilda LINI, député de Port-Vila, demande si les copies du discours de budget seront distribuées ce matin.
8. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, répond que les copies du discours de budget devraient être distribuées ce matin.
9. M. Walter H. LINI, député de Pentecôte, remercie le ministre des Finances pour son discours mais ajoute que le discours était trop long et propose qu'à l'avenir le discours du budget sera fait en bichlamar. Il rappelle que le Gouvernement parle surtout des moyens de générer des revenus et demande si le Gouvernement pense à restaurer l'unité, le respect de la souveraineté et les droits des citoyens de Vanuatu car il trouve que les droits politiques viennent empiéter sur les droits des citoyens.
10. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, admet que le discours était trop long mais qu'il serait plus long s'il l'avait présenté en bichlamar. Concernant l'unité de la nation, celui-ci indique que les partis formant la coalition devraient bien coopérer afin de respecter l'accord de principe signé par les partis concernés pour l'intérêt du Gouvernement en place. Il fait appel aux membres de l'UPM au sein de l'Opposition pour que ces derniers viennent se joindre à ceux de l'UPM qui

- sont au Gouvernement, fait aussi appel aux membres de NUP et demande s'ils peuvent régler coutumièrement leur dispute avec les membres du F.U. afin de restaurer à nouveau l'unité du peuple.
11. Mme. Hilda LINI, député de Port-Vila, fait appel à l'article 50 du Règlement Intérieur disant que le projet de Loi des finances devrait être présenté au cours d'une deuxième session ordinaire de l'année comme de coutume, alors que celui-ci n'est présenté qu'à la première session de l'année.
 12. Le Président du Parlement explique que cela se passe normalement comme Mme. Hilda Lini, député de Port-Vila, vient de souligner mais étant donné que 1995 était l'année des élections, le budget n'a pu être débattu comme c'est le cas toutes les années des élections. Il continue en faisant appel à la Commission de Révision du Règlement Intérieur pour réviser le Règlement Intérieur afin de l'adapter à de telle situation.
 13. M. Willie JIMMY, Chef de l'Opposition, dit que cela se passe toujours ainsi parce que la question n'a jamais été soulevée mais il est temps que le parlement prenne une décision là-dessus.
 14. Le Président du Parlement met la question au débat.
 15. M. Sela MOLISA, ministre des Affaires Economiques, dit qu'il a déjà soulevé la question en 1991 et le ministre des Finances d'alors a donné, les mêmes raisons que le Président du Parlement.
 16. Le Président du Parlement demande si aucun député n'a l'intention de questionner l'autorité du parlement.
 17. Mme. Hilda LINI, député de Port-Vila, estime qu'une Commission de Révision du Règlement Intérieur devrait être instituée pour réviser le Règlement Intérieur.
 18. Le Président du Parlement rassure le député de Port-Vila que cela sera fait.

PROJET DE LOI DES FINANCES (1996) NO. DE 1996

PREMIERE LECTURE

19. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, présente le Projet de Loi, en explique les motifs et en propose l'examen en première lecture (Exposé des motifs annexé).
20. La motion portant approbation du Projet de Loi en première lecture est adoptée par 20 voix contre 19.

21. M. Alfred MASENG, député de Luganville, dit que le décompte de vote est faux.
22. M. Willie JIMMY, Chef de l'Opposition, se plaint du fait que les principes du Projet de Loi n'ont pas été débattus.
23. Le Président du Parlement indique qu'il ne reviendra pas sur sa décision mais qu'il demandera à nouveau le vote.
24. Mme. Hilda LINI, député de Port-Vila, dit que le vote a eu lieu sans que le Président ait pu permettre un débat sur les principes du projet de Loi.
25. Le Président dit que le ministre des Finances a présenté les principes du projet de Loi et que personne n'a levé la main pour faire ses commentaires sur ces derniers et il a procédé au vote.
26. Mme. Hilda LINI, député de Port-Vila, affirme qu'elle n'a pas entendu le Président demander aux députés de débattre les principes du projet de Loi.
27. M. Willie JIMMY, Chef de l'Opposition, rappelle que les dispositions du Règlement Intérieur accordent le droit aux députés de débattre les principes du projet de Loi.
28. Le Président demande à nouveau le vote.
29. M. Walter H. LINI, député de Pentecôte, ordonne que les principes du projet de Loi soient débattus.
30. Le Président ordonne que les principes du Projet de Loi soient débattus.
31. M. Willie JIMMY, Chef de l'Opposition, remercie le Gouvernement du fait qu'il n'a pas fait beaucoup de changements dans ce budget qui a été préparé par l'ancien Gouvernement et ajoute qu'il votera en faveur du Projet de Loi.
32. M. Walter H. LINI, député de Pentecôte, soutient le projet de Loi mais il se réserve de dire que si certaines parties du budget sont contraires à la politique de NUP, il votera contre.
33. Mme. Hilda LINI, député de Port-Vila, soutient le projet de Loi et demande au ministre des Finances d'indiquer s'il y a eu un déficit ou excédent dans le budget de 1995. Elle demande aussi combien le Gouvernement compte tirer de ce budget pour contribuer à encourager les hommes d'affaires ni-Vanuatu des zones rurales. Elle ajoute que Vanuatu a des ressources avec lesquelles il peut relever le niveau du développement de commerce du monde rural ce qui permettra d'accroître l'assiette de l'impôt et en même temps le revenu de l'Etat. Elle regrette que tous les ans, des sommes énormes sont injectées à la Fonction publique alors que le

- peuple est en train de souffrir et conclut que le pays devient de plus en plus un pays sans professeurs ni médecins qualifiés.
34. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, explique que la clôture des comptes n'est pas encore vérifiée mais il estime qu'il y a un excédent de 45 millions qui proviennent de la vente d'actions à la Banque d'Hawaï et des fonds relatifs à la saisie de drogue. Il ajoute qu'une des priorités du Gouvernement est de créer des emplois pour la population rurale. Quant à la contribution du gouvernement pour encourager les hommes d'affaires ni-Vanuatu, celui-ci dit que les fonds de contribution seront compris dans le budget des finances complémentaires et le budget de développement.
 35. M. Serge VOHOR, député de Santo, apprécie l'idée de réduire le nombre de fonctionnaires mais se demande comment le gouvernement reprendrait les grévistes licenciés dont beaucoup ont voté pour l'UF aux dernières élections, avec ce budget. Il demande si le gouvernement les reprendrait et si les agents remplaçant les grévistes licenciés peuvent devenir permanents.
 36. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, indique que sur environ 1000 grévistes l'ancien gouvernement a déjà repris environ 70% dont beaucoup ont fait le choix entre l'administration et le secteur privé. Toutefois, selon le Protocole d'accord, les grévistes peuvent être réintégrés selon leurs qualifications. Il explique que beaucoup de journaliers ou d'agents temporaires sont peu efficaces et productifs et le gouvernement décidera ce qu'il faudra faire avec les agents permanents. Le gouvernement versera 30% de leur indemnité d'ancienneté due. A son avis peu de grévistes ont participé aux campagnes électorales d'UF.
 37. M. Maxime CARLOT, Premier ministre, indique que la préparation d'un budget prend huit mois et le gouvernement actuel s'est réuni trois fois pour étudier le budget. Il remercie le ministre des Finances, le PDP, le gouvernement UMP/NUP et le gouvernement UF/UMP de leur contribution et le temps dira s'il est approprié. Il remercie l'Opposition de son intention de soutenir le projet de Loi. Il souligne qu'il ne s'agit que d'un budget de fonctionnement pour payer les services et fonctionnaires. Il assure que tout parti pourrait mettre en oeuvre sa politique s'il prend seul le pouvoir. Il ajoute que le gouvernement UF/UMP étudiera la reprise des grévistes. La réduction du nombre de fonctionnaires a été débutée par l'ancien gouvernement. Le gouvernement actuel doit restructurer la Fonction publique conformément à la législation en vigueur. Il souligne que c'est le Parlement qui en décide et non les pays donateurs. Il espère voir s'établir un budget de développement et un budget de fonctionnement.
 38. La séance, suspendue à 10h30, reprend à 11h05.
 39. M. Paul TELUKLUK, député de Mallicolo, apprécie la déclaration du ministre des Finances concernant l'entretien des routes en milieu rural mais demande si la réouverture de l'Urban Land Corporation n'affecterait pas le budget.

40. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, explique que le budget actuel a été préparé conformément à la structure actuelle alors qu'un mini-budget couvrira l'Urban Land Corporation.
41. M. Alfred MASENG, député de Luganville, apprécie les explications du ministre des Finances concernant les grévistes mais estime qu'il vaut mieux fournir de meilleurs services aux zones rurales que dépenser des fonds sur les recrutements et indemnités d'ancienneté.
42. La motion portant adoption du Projet de Loi en première lecture est approuvée à l'unanimité.

EXAMEN EN COMMISSION

ARTICLE 1 « AFFECTATION DE CRÉDITS »

43. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, précise que selon la loi, le projet de Loi a été déposé au Parlement le 23 février 1996. Entre-temps, sont venus les amendements qui seront étudiés. Le nouveau projet de Loi a fait l'objet de modifications dans les Ministères, Services et affectations.
44. Mme. Hilda LINI, député de Port-Vila, demande si les changements n'affectent que l'Annexe.
45. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, répond affirmativement.
46. M. Alfred MASENG, député de Luganville, estime qu'il faut modifier le projet de Loi et non seulement l'annexe.
47. M. Walter H. LINI, député de Pentecôte, demande s'il est nécessaire de permettre au ministre des Finances de faire les corrections et distribuer la version corrigée aux députés.
48. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, accepte la suggestion de M. Walter Lini et assure que les députés recevront la version corrigée à 14h00.
49. La séance suspendue à 11h25, reprend à 14h05.
50. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, dit que les copies d'amendement seront aussi distribuées.
51. M. Edouard MUELSUL, député de Pentecôte, dit qu'il n'a pas la copie du projet de Loi amendé.

52. M. Allan BULE, député de Pentecôte, dit qu'il n'a pas non plus la copie du projet de Loi amendé.
53. M. Paul TELUKLUK, député de Mallicolo, déclare qu'il n'a pas la copie française du projet de Loi.
54. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, indique que la copie française est encore sous presse.
55. Mme. Hilda LINI, député de Port-Vila, rappelle au Président d'indiquer le Chapitre et la page sur lesquels ils discutent. Elle demande pourquoi il y a une réduction de 10.000 VT au poste 10.101 du Chapitre 102.
56. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, répond que ce n'est qu'un montant nominal mais le nouveau Président a peut-être des projets en vue qui permettront de générer des revenus à ce chapitre.
57. Mme. Hilda LINI, député de Port-Vila, demande dans quel chapitre figurent les loyers des maisons de fonction.
58. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, dit qu'il n'est pas en mesure d'indiquer le Chapitre dans lequel figure les loyers de maisons de fonction.
59. Mme. Hilda LINI, député de Port-Vila, constate qu'il y a une augmentation de 15 500 000 VT au Chapitre 114 et demande si celle-ci représente l'estimation de recettes qui seront perçues à titre de frais de justice pour cette année.
60. Le Président du Parlement, répond que ce montant ne représente que le sous-total du Chapitre.
61. M. Paul TELUKLUK, député de Mallicolo, demande si la diminution au Chapitre 127 signifie que l'Inspection du travail ne délivrera plus de permis de travail.
62. M. Barak T SOPE, ministre des Finances, répond que le montant réel qui a été perçu dans ce Chapitre est inférieur à ce qui a été prévu c'est pourquoi les recettes de Chapitre ont été estimées à 25. 000. 000 VT seulement.
63. Mme. Hilda LINI, député de Port-Vila, demande dans quel poste du Chapitre 136 figurent les droits d'exportation.
64. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, répond que les droits d'exportation figurent aux postes 20.101 à 20.106.
65. Mme. Hilda LINI, député de Port-Vila, demande si la diminution de fonds alloués au poste 10.102 du Chapitre 137 signifie que les navires ne viendront plus se faire enregistrer dans le pays.

66. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, répond que le Ministère révisera l'accord concernant cette question.
67. M. Walter H. LINI, député de Pentecôte, demande pourquoi le montant du poste 10.103 du Chapitre 137 est réduit à zéro.
68. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, répond qu'il donnera la réponse plus tard.
69. Le Président du Parlement, explique que la recette prévue pour 1996 sur le droit de timbre au poste 10.103 est de 76 500 000 VT alors que M. Walter Lini est en train de parler du poste 10.104 dont le montant est nul.
70. Mme. Hilda LINI, député de Port-Vila, demande concernant le Chapitre 144 si le Consulat de Nouméa est fermé c'est pourquoi il ne délivrera plus des visas pour le Vanuatu, qui sont d'ailleurs payants.
71. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, répond que le consulat de Nouméa n'exige pas de visa pour les résidents de Nouméa qui viennent à Vanuatu.
72. M. Walter H. LINI, député de Pentecôte, demande pourquoi il y a une grande diminution dans l'estimation de recettes de 1995 et 1996 au poste 166.
73. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, répond que les recettes perçues concernant ce Chapitre en 1995 étaient loin d'atteindre ce qui a été prévu, c'est pourquoi il a été décidé de maintenir ce montant. Il ajoute que la grève déclenchée en 1993 a vraiment perturbé le travail de collection de recettes, et ce qui explique cette diminution.
74. M. Walter H. LINI, député de Pentecôte, demande si le Service des Terres fera l'effort de collecter la somme prévue pour 1996, c'est-à-dire 1450 000 VT.
75. M. Paul TELUKLUK, député de Mallicolo, indique que ces fonds proviennent des baux ruraux.
76. M. William EDGEL, ministre des Terres, dit que le Bureau d'arbitrage de litiges fonciers et le Comité de sélection ont été touchés par certains individus à la place du Gouvernement. Il rassure l'Assemblée qu'à l'avenir ces fonds seront versés à la Caisse du Gouvernement.
77. Mme. Hilda LINI, député de Port-Vila, demande si l'augmentation du montant attribué au poste 10.103 du Chapitre 169 signifie que le nombre de prospecteur a augmenté ou ce sont les droits de patentes d'inspection qui ont été augmentés.

78. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, répond qu'il y a eu beaucoup de prospecteurs venant au pays.
79. M. Walter H. LINI, député de Pentecôte, estime que le revenu du poste 10.105 du Chapitre 169 est trop petit et demande d'où provient ce revenu.
80. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, indique que l'exploitation concerne l'industrie minière et toute personne qui s'intéresse à cette activité doit payer les droits nécessaires avant de se lancer dans l'exploitation.
81. M. Willie JIMMY, Chef de l'Opposition, dit concernant le Chapitre 171 qu'il espère que le gouvernement percevra les recettes estimées sur les baux fonciers de Luganville et Port-Vila, étant donné que les propriétaires coutumiers de ces deux zones urbaines ont déjà été indemnisés. Il demande quel est l'intérêt de l'Urban Land Corporation à opérer de nouveau.
82. M. Paul TELUKLUK, député de Mallicolo, demande pourquoi le revenu du Chapitre 171. 20.201 est toujours de zéro alors qu'il y a des ventes de maisons.
83. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, dit que cela est dû au fait qu'il n'y a plus de maisons à vendre.
84. M. Keasipai SONG, député de Tanna, demande concernant les postes 10.101 et 10.102 du Chapitre 178 d'où proviendront les revenus prévus pour ces deux Chapitres.
85. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, répond que les recettes prévus pour le poste 10.101 proviendront de Luganville étant donné que l'approvisionnement en eau n'a pas été privatisé. Ils ajoute que les revenus proviendront seulement des îles où le gouvernement assure la distribution d'électricité comme à Lenakel sur Tanna.
86. M. Paul TELUKLUK, député de Mallicolo, demande si la diminution au poste 10.101 signifie qu'il n'y aura plus de vente de timbres où la poste.
87. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, répond que cette estimation est basée sur le montant réel de revenu collecté en 1995.
88. Mme. Hilda LINI, député de Port-Vila, demande concernant les postes 10.101 et 10.113 pourquoi Air Vanuatu et Tour Vanuatu ne rapportent plus de revenu au gouvernement. Elle demande aussi des clarifications concernant le poste 10.117 du Chapitre 185.
89. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, répond que leur contribution dépend des profits qu'ils réalisent. Il ajoute que Air Vanuatu projette d'acheter encore un nouvel appareil. Quant à l'augmentation au poste 10.117, celui-ci explique

- qu'avec le nouveau système de collection de revenu, cela aidera à atteindre le montant prévu pour ce Chapitre.
90. M. Walter H. LINI, député de Pentecôte, demande si l'estimation de recettes au poste 10.107 du Chapitre 185 est nul du fait qu'il n'y a plus de maisons à vendre.
 91. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, répond qu'il y a environ 600 maisons qui sont laissées en suspens après que le Programme de logement de la Caisse de prévoyance a été suspendue.
 92. M. Paul TELUKLUK, député de Mallicolo, demande si la diminution au poste 10.102 du Chapitre 187 signifie que les fonctionnaires qui occupaient des maisons de fonction ne paieront plus de loyer.
 93. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, répond que plusieurs maisons de fonction ont été vendues aux particuliers et non pas aux fonctionnaires.
 94. M. Walter H. LINI, député de Pentecôte, demande quelle est la situation actuelle de Vanuatu en matière de dettes extérieures.
 95. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, répond qu'il fera deux déclarations à ce sujet plus tard.
 96. M. Willie JIMMY, Chef de l'Opposition, demande si le ministre des Finances peut indiquer le montant de revenu perçu à titre du premier trimestre de 1996.
 97. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, répond qu'il inclura cela dans sa déclaration qu'il fera plus tard dans la semaine ou la semaine prochaine.
 98. La motion portant adoption de l'estimation proposée des recettes pour l'année 1996 est approuvée à l'unanimité.
 99. La séance suspendue à 15h30, reprend à 16h05.

MOTION ECRITE

MOTION NO. 2 DE 1996.

100. M. Louis CARLOT, député d'Efaté, appuyé par M. J. R. Titeks, présente la motion écrite N°. 2 (Voir Annexe).
101. M. Alfred MASENG, député de Luganville, rappelant le Règlement intérieur (R.I) demande si les modifications sont approuvées par la présidence du Parlement.
102. M. Jackleen Ruben TITEKS, député de Port-Vila, soutient la motion car elle permet de sanctionner des conduites inappropriées des députés.

103. Mme. Hilda LINI, député de Port-Vila, rappelant le paragraphe 2) de l'Article 34 du Règlement Intérieur et le paragraphe 3) de l'Article 35 du Règlement Intérieur et demande si le Parlement doit débattre d'un sujet qui est encore devant la justice. Elle estime que les procédures légales et le Règlement Intérieur ne sont plus respectés et se demande où s'arrêtera l'affaire.
104. Le Président demande à Mme. Hilda Lini, de présenter un document prouvant que l'affaire est en justice.
105. Mme. Hilda LINI, député de Port-Vila, souligne qu'elle est liée à l'affaire N0. 29 du 23 février 1996.
106. Le Président accepte la motion et précise que l'affaire en question porte sur des sujets différents de ceux traités par la motion.
107. M. Louis CARLOT, député d'EFaté, le rabatteur, présente la modification de la motion.
108. M. Jackleen Ruben TITEK, député de Mallicolo, comotionnaire, soutient la modification de la motion.
109. M. Walter H. LINI, député de Pentecôte, rejette la motion et les institutions qu'elle crée car elle risque de détruire le système démocratique déjà établi à Vanuatu. A son avis, la motion enlèvera l'intégrité et les fonctions parlementaires. Il conclut que la motion est d'un esprit étroit.
110. M. Robert KARIE, député de Tongoa/Shepherds, explique qu'il connaît ses devoirs légaux mais a essayé d'aider une femme député et à titre de ministre légal de la Police, il estimait qu'il avait le droit de donner l'ordre. Il accepte les sanctions mais rejette une motion qui sanctionne une seule femme député de Vanuatu.
111. M. Willie JIMMY, Chef de l'Opposition, soutient Mme. Hilda Lini et M. Robert Karié. Il souligne que la motion est anticonstitutionnelle en vertu de l'Article 27 (1) de la Constitution. Il indique que l'Opposition s'élève contre cette infraction flagrante de la Constitution et que le Président ne devrait pas permettre une telle motion. Il rappelle que les députés représentent le peuple et exercent leurs droits démocratiques alors que cette motion menace l'exercice de ces droits.
112. Mme. Hilda LINI, député de Port-Vila, demande au Président de donner son avis sur la motion qui ne mentionne aucune référence légale. Elle se demande pourquoi ne sanctionner que trois députés. Elle déclare détenir des preuves de chahut et demande pourquoi le Secrétaire général dirigeait le débat. Elle se demande pourquoi ne pas sanctionner le Président de ce temps là, l'actuel Premier ministre, qui a été à l'origine de tout cet événement. Elle se demande

- pourquoi la Police est entrée dans l'Hémicycle et accuse le Secrétaire et le Secrétaire adjoint d'avoir violé la loi.
113. M. Donald KALPOKAS, vice-Premier Ministre, rappelant le Règlement Intérieur, indique qu'il faut limiter le temps.
 114. Mme. Hilda LINI, député de Port-Vila, indique qu'il est incorrect que le Secrétaire général ait autorisé la police à entrer dans l'Hémicycle.
 115. M. Donald KALPOKAS, vice-Premier ministre, maintient que la démocratie ne tenait plus que sur un fil quand il y a eu tentative de dissolution du Parlement, licenciement du Secrétaire général du Parlement et de son adjoint ainsi que du Président de la cour suprême. Il se demande comment cela s'est passé. Il constate que des événements regrettables ont eu lieu au Parlement. Il indique le cas d'un député blessant un agent de la police et d'un autre donnant des ordres à la police. Il déclare qu'il ne s'agit pas de la 1^{ère} fois qu'il soit interdit à un député de participer à des séances parlementaires. Cette motion permettra de maintenir l'ordre au Parlement.
 116. Mme. Hilda LINI, député de Port-Vila, appelant le Règlement Intérieur, demande des précisions sur la suspension d'un député.
 117. Le Président rappelle que seul le motionnaire peut donner une explication.
 118. La motion N0. 2 de 1996 est approuvé par 28 voix contre 20.
 119. La séance est levée à 17h00.

PARLEMENT DE LA
REPUBLIQUE DE VANUATU

CINQUIEME LEGISLATURE
PREMIERE SESSION ORDINAIRE DU PARLEMENT

MERCREDI 03 AVRIL 1996

PRESIDENT : M. Edward Natapei NIPAKE, député de Port-Vila.

PRESENT :

ABSENT :

RETARD :

SIEGES VACANT :

1. Le Président ouvre la séance à 14h10.
2. M. Allan BULE, député de Pentecôte, dit la prière.
3. Le Président annonce l'ordre du jour.

DEPOT DE DOCUMENTS

4. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, dépose les comptes annuels de la Banque Nationale de Vanuatu (NBV) ainsi que les états des finances publiques.
5. M. Maxime CARLOT, Premier ministre, dépose deux documents dont :
 - le rapport du Contrôleur général des comptes pour l'année se terminant en août 1995.
 - Le 1^{ère} Rapport du Médiateur.
6. Le Président dépose le rapport sur les élections législatives de 1991.

7. M. Willie JIMMY, Chef de l'Opposition, demande comment se fait-il que le Premier ministre et le ministre des Finances déposent des documents alors que d'habitude c'est le Président qui le fait.

PROJET DE LOI DES FINANCES (1996) NO. DE 1996

EXAMEN EN COMMISSION (suite)

CHAPITRE 201 : « 18 002 800 VT » PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE ».

8. M. Willie JIMMY, Chef de l'Opposition, se référant aux 20.109 et 20.110 demande si le gouvernement envisage l'éventuelle construction d'un palais présidentiel.
9. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, répond négativement.
10. M. Keasipai SONG, député de Tanna, constatant que la mention 10.103 est à 00VT demande s'il n'y aura plus d'indemnités en 1996.
11. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, répond que les indemnités entrent dans les traitements.
12. Le Chapitre 201 **« PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE »** est approuvé à l'unanimité.

CHAPITRE 202 « PARLEMENT »

13. M. Alfred MASENG, député de Luganville, demande pourquoi les chiffres figurant à l'annexe de la loi diffèrent de ceux figurant dans ce document de travail.
14. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, indique que les allocations des députés sont transférées du Bureau du Premier ministre au Parlement.
15. M. Vital SOKSOK, député de Mallicolo, demande pourquoi ajouter au Parlement la mention 20.105.
16. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, déclare que le nouveau gouvernement l'a fait pour éviter des partis pris politiques ; cette décision permettra à tous les députés sans distinction politique d'obtenir leurs allocations.
17. M. Maxime CARLOT, Premier ministre, ajoute qu'il s'agit d'affectations parlementaires.

18. M. Jeffreh LAUHA, député de Tanna, se référant au 40.101 demande si ces fonds ne seront distribués qu'aux députés de la majorité.
19. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, assure que tous les députés en bénéficieront.
20. M. Walter H. LINI, député de Pentecôte, demande d'où vient cette somme importante à dépenser car le Parlement n'a fait que 10 000 vatu de recettes. Quel plan le Président et le Secrétaire Général ont-ils pour faire marcher le Restaurant.
21. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, fait remarquer que le Parlement ne fait pas 10 000 vatu mais seulement 10 000 vatu. Il indique en outre que les 165 millions de vatu que dépensent le Parlement pour payer les salaires, services et entretien divers proviennent du Trésor général de l'Etat.
22. M. Alfred MASENG, député de Luganville, revient sur sa question pour dire que les chiffres figurant dans le document de travail diffèrent de ceux figurant à l'Annexe de la loi.
23. M. Paul TELUKLUK, député de Mallicolo, revient en charge pour répéter la question de M. Alfred Masseng.
24. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, maintient sa réponse.
25. M. Willie JIMMY, Chef de l'Opposition, demande si ceux n'ayant pas reçu d'allocations parlementaires peuvent recevoir le montant cumulé de celles dont ils ont droit.
26. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, répond négativement.
27. M. John Lee SOLOMON, député de Tongoa/Shepherds, se référant au 20.101 demande pourquoi le montant est en baisse.
28. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, répond qu'en 1995 les députés n'ont pas utilisé les affectations prévues.
29. M. Silas HAKWA, député d'Ambae, estime que l'Annexe est différente du document de travail.
30. Le Président explique que le Projet de Loi a une page accompagnée d'une Annexe, c'est pourquoi le ministre des Finances a distribué de nouvelles pages jaunes portant des modifications.
31. M. Silas HAKWA, député d'Ambae, répète que le projet de Loi ne comprend pas les pages jaunes.

32. Le Président maintient que les pages jaunes fraîchement distribuées portent des modifications.
33. M. Walter H. LINI, député de Pentecôte, espérait que le Ministère allait modifier le projet de Loi.
34. M. Sela MOLISA, ministre des Affaires Economiques, estime qu'il y a deux solutions :
 - a) Les députés, avec l'aide du ministre des Finances corrigent les chiffres.
 - 2) On remplace l'Annexe par les résumés des pages jaunes.
35. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, estime qu'il s'agit d'un document parlementaire qui ne peut être modifié que par le Parlement.
36. M. Willie JIMMY, Chef de l'Opposition, précise que le projet de Loi est sur des pages blanches et les pages jaunes et roses ne constituent que le document de travail.
37. M. Alfred MASENG, député de Luganville, refuse d'accepter les pages jaunes et roses comme faisant partie du projet de Loi.
38. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, précise qu'on ajoute en haut de la 1^{ère} page jaune Annexe. Ainsi les résumés des dépenses et recettes figurant dans les pages jaunes et roses deviennent Annexe.
39. M. Walter H. LINI, député de Pentecôte, rejette la façon de modification effectuée par le ministre des Finances.
40. M. Maxime CARLOT, Premier ministre, rappelant le Règlement Intérieur, estime que seul le ministre des Finances peut faire les changements.
41. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, rappelle que les changements auraient pu être faits hier mais il est préférable de les faire en Assemblée. Le total général ne change pas mais seul le sous-total change.
42. M. Walter H. LINI, député de Pentecôte, rejette l'idée de transformer les pages jaunes et roses en Annexe remplaçant l'Annexe normale.
43. M. Willie JIMMY, Chef de l'Opposition, rappelant le Règlement Intérieur, estime qu'il est impossible d'utiliser deux documents.
44. M. Alfred MASENG, député de Luganville, fait remarquer que les avocats n'acceptent qu'une loi véritable.

45. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, rappelle qu'on utilise les pages jaunes à la place des pages blanches.
46. M. Walte H. LINI, député de Pentecôte, regrette que le Parlement procède ainsi car il a demandé hier un travail bien fait selon les règles établies.
47. M. Maxime CARLOT, Premier ministre, regrette les remarques des députés.
48. M. Willie JIMMY, Chef de l'Opposition, maintient que le projet de Loi mentionne une Annexe.
49. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, répète que les pages jaunes remplacent les pages blanches.
50. M. Walter H. LINI, député de Pentecôte, accepte mais avertit qu'il ne faut plus recommencer la prochaine fois.
51. M. Paul TELUKLUK, député de Mallicolo, se référant au 20.105 constate une baisse.
52. M. Bara T. SOPE, ministre des Finances, répond qu'il ne peut justifier.
53. M. Silas HAKWA, député d'Ambae, demande s'il y a des critères à respecter pour obtenir des allocations parlementaires et qui en décide.
54. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, indique qu'il n'y a aucun critère. Chaque député a un million de vatu par an pour tout développement dans sa circonscription. Tout dépendra de la communauté.
55. M. Walter H. LINI, député de Pentecôte, demande s'il est possible d'augmenter le montant d'allocation à 2 millions de vatu.
56. M. Barak T. SOPE, Ministre des Finances, répond que ce montant d'un million sera maintenu jusqu'à nouvel ordre.
57. M. Paul TELUKLUK, député de Mallicolo, estime que l'affectation allouée à la CRC est faible.
58. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, répond que dans le passé la CRC n'a jamais utilisé les fonds qui lui sont alloués. Ce montant augmentera en cas de démarrage de la CRC.
59. M. Keasipai SONG, député de Tanna, se référant au 20.102 demande si ce poste couvre les appels téléphoniques des députés et du Parlement ou seulement pour le Parlement.

60. M. Barak T. SOPE, Ministre des Finances, répond que l'examen du budget révélera que les affectations allouées à l'utilisation du téléphone de tout service administratif augmente chaque année. Il fait remarquer que le système téléphonique permet au Parlement de réduire les frais d'appels téléphonique.

61. **LE CHAPITRE 202 « PARLEMENT 165, 211 700 VT »** est approuvé à l'unanimité.

CHAPITRE 203 « MEDIATEUR - 22 943 207 VT »

62. M. Alfred MASENG, député de Luganville, constatant une forte augmentation, demande au gouvernement de transférer le bureau du Médiateur dans un bureau à un loyer plus modéré.

63. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, répond que le gouvernement étudie actuellement cette éventualité.

64. M. Willie JIMMY, Chef de l'Opposition, demande pourquoi le médiateur a des frais de représentation contrairement aux autres services. Le gouvernement doit étudier de près ce que fait le médiateur.

65. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, dit qu'il n'a pas de commentaires à faire.

66. M. Walter H. LINI, député de Pentecôte, demande à quoi sert le montant du sous-Chapitre 203.20.

67. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, répond que ce montant ne représente que le sous-total des autres charges courantes.

68. M. Keasipai SONG, député de Tanna, demande si le nombre de l'effectif travaillant actuellement au Bureau du Médiateur justifie le montant qui est alloué au sous-Chapitre 203.10.101 à titre de traitements d'effectif permanent.

69. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, explique que huit personnes travaillent déjà au Bureau du Médiateur et que le Médiateur à l'intention de recruter encore quatre personnes.

70. M. Maxime CARLOT, Premier ministre, répond concernant le sous-Chapitre 20.113 que le gouvernement devrait créer un sous-Chapitre à part concernant les frais de représentation pour tous les Ministères et Services du gouvernement qui seraient inclus dans le Chapitre budgétaire du ministère des Finances ou du Bureau de Premier Ministre.

71. M. Paul TELUKLUK, député de Mallicolo, demande pourquoi il y a des augmentations aux sous-chapitres 20.110 et 20.111. Il demande aussi si le gouvernement a l'intention d'acheter un bâtiment avec un autre terrain.

72. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, dit que le gouvernement a l'intention de trouver un nouveau bureau pour le Médiateur et les 4 millions de vatu serviront à l'achat des meubles de ce bureau. Il ajoute que les fonds alloués au sous-Chapitre 20.111 serviront à l'acquisition d'un nouveau bâtiment, ce qui éviterait au Bureau du Médiateur de payer des loyers.
73. M. Willie JIMMY, Chef de l'Opposition, trouve que le fonctionnement du Bureau de Médiateur coûte très cher, c'est pourquoi le Médiateur doit assumer correctement ses fonctions. Il conclut que les rapports du Médiateur doivent être corrects et conformes à la loi.
74. M. Walter H. LINI, député de Pentecôte, se soucie du fait que le Médiateur s'occupe surtout des affaires qui paraissent dans les médias ou qui lui sont communiquées par téléphone, alors qu'il devrait y avoir des procédures à suivre concernant les types de plaintes qui nécessitent un suivi.
75. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, conseille aux députés de lire le rapport du Médiateur qui a été présenté au parlement pour avoir une idée des fonctions qu'assume le Médiateur.
76. M. Maxime CARLOT, Premier ministre, commente que le Médiateur dispose des pouvoirs constitutionnels qui lui permettent de dresser de tels rapports et ajoute que le Bureau du Médiateur est petit comparé à l'ampleur de ses fonctions. Le Premier ministre conclut qu'il est du devoir de Médiateur de répondre aux plaintes qui lui sont adressées.
77. M. Joe NATUMAN, ministre de la Justice, rappelle à M. Willie Jimmy que l'Article 65 de la Constitution accorde une indépendance totale au Médiateur concernant l'exercice de ses fonctions. Il ajoute que si certaines personnes ont été traduites en justice, après rapport du Bureau de Médiateur concernant l'exercice de ses fonctions. Il ajoute que si certaines personnes ont été traduites en justice, après rapport du Bureau de Médiateur, cela prouve que celui-ci assume bien ses fonctions, ce qui justifie d'ailleurs ce montant de 22 millions qui lui est alloué.
78. M. Alfred MASENG, député de Luganville, propose que le Bureau du Médiateur soit déplacé de son propre bâtiment vers un autre bâtiment afin de diminuer les frais de location qui sont trop chers.
79. La Chapitre 203 « MEDIATEUR » est approuvé au vote.
80. La séance suspendue à 16h00, reprend à 16h30.
81. Le Président du Parlement annonce qu'il n'y aura pas de question écrite du fait que l'objet de la question écrite figurant à l'ordre du jour fait l'objet d'une poursuite judiciaire.

82. M. Willie JIMMY, Chef de l'Opposition, dit qu'il préfère lire sa question écrite que de la garder même si on ne lui répond pas.
83. Le Président du Parlement affirme qu'il a déjà pris une décision sur cette question et qu'il ne reviendra pas sur sa décision.
84. La séance est suspendue à 16h35.

PARLEMENT DE LA
REPUBLIQUE DE VANUATU

CINQUIEME LEGISLATURE
PREMIERE SESSION ORDINAIRE DU PARLEMENT

JEUDI 04 AVRIL 1996.

PRESIDENT : M. Edward Natapei NIPAKE, député de Port-Vila.

PRESENT :

ABSENT :

RETARD :

SIEGE VACANT :

1. Le Président ouvre la séance à 8h40.
2. M. Willie Oli VARASMAITE, député d'Epi, dit la prière.
3. Le Président annonce l'ordre du jour.

DECLARATION DES MINISTRES

4. M. Willie JIMMY, Chef de l'Opposition, fait remarquer que le rabatteur a consulté les députés de l'opposition pour approuver la levée de la séance à 11h30.
5. Le Président estime que cette question nécessite une motion suspendant le Règlement Intérieur.
6. M. Vincent BOULEKONE, ministre de l'Agriculture, fait une déclaration concernant l'Agriculture, la Sylviculture, l'élevage et les pêches (Voir Annexe).
7. M. Walter H. LINI, député de Pentecôte, regrette de ne pouvoir commenter la déclaration faite en français car elle ne comporte aucune traduction ou interprétation en anglais. A son avis les déclarations doivent être faites dans une

langue comprise par tout le monde. Elles ne doivent pas seulement venir en anglais ou en français.

8. Le Président fait savoir que le Bureau des Services linguistiques n'a pas du personnel suffisant pour interpréter et prendre des procès-verbaux.
9. M. Willie JIMMY, Chef de l'Opposition, soutient l'intervention de M. Waler Lini, mais fera des observations après réception d'une traduction de la déclaration.
10. Le Président demande au ministre de l'Agriculture de fournir une traduction.
11. M. Vincent BOULEKONE, ministre de l'Agriculture, estime que souvent des déclarations sont faites en anglais et les francophones ont fait des efforts pour les comprendre.
12. M. Walter H. LINI, député de Pentecôte, demande quand seront établis les services d'interprétation vu les nombreux problèmes qui découlent du manque de ces services.
13. Le Président assure que les deux services seront fournis à la prochaine session.
14. M. Amos ANDENG, ministre des Transports, fait une déclaration concernant les routes et le service des TP (Voir Annexe).
15. M. Willie JIMMY, Chef de l'Opposition, déclare en réponse, qu'il écoute avec intérêt et est heureux d'entendre que le gouvernement actuel continue l'entretien des routes pour maintenir la politique de l'ancien gouvernement. Il a hâte de découvrir d'où proviendront les recettes devant alimenter le mini budget. Il ajoute que l'ancien gouvernement a lancé un projet de rénovation des routes de Port-Vila et Luganville vu que Port-Vila est le port d'entrée de Vanuatu. Il souligne que les parties de certaines routes sont financées par le programme SPIC et espère que le gouvernement négociera rapidement la construction des routes, particulièrement à Malekula.
16. M. Walter H. LINI, député de Pentecôte, remercie le Ministre d'avoir donné des précisions sur les questions relatives aux routes et sur les différences de routes nationales, provinciales et municipales ainsi que celles devant être construites ou entretenues. Il estime que le gouvernement doit définir les responsabilités des provinces en matière de construction et d'entretien des routes et la signature des contrats de ces travaux. Il se demande si les affectations destinées à l'entretien des routes provinciales particulièrement à Pénama seront suffisantes car à son avis le gouvernement doit construire des routes. Il est content d'apprendre que les routes du sud Pentecôte seront construites.

17. M. Serge VOHOR, député de Santo/Malo, se référant aux routes du Sud-Pentecôte, demande si le gouvernement actuel maintiendra la société obtenant l'appel d'offres lancé par l'ancien gouvernement ou relancera cet appel d'offres. Il demande en outre quels sont les projets routiers prioritaires vu que l'ancien gouvernement a déjà créé des pools d'équipements. Il veut savoir ce qu'en pense donc le gouvernement actuel.
18. M. Amos ANDENG, ministre des Transports, explique que le contrat signé avec la société retenue par l'ancien gouvernement pour la construction des routes du sud Pentecôte sera maintenu.
19. M. Serge VOHOR, député de Santo, demande si le gouvernement a remplacé la société choisie par l'ancien gouvernement par Lefèvre Pacific et si le gouvernement maintient le système de pool d'équipements.
20. M. Amos ANDENG, ministre des Transports, répond qu'il y a des priorités et que la construction et l'entretien des routes provinciales sont confiés aux provinces.

PROJET DE LOI DES FINANCES (1996) NO. DE 1996

EXAMEN EN COMMISSION (suite)

CHAPITRE 204 « MALVATUMAURI » (CONSEIL NATIONAL DES CHEFS)

21. M. Iarris NAUNUN, député de Tanna, demande pourquoi le 10.101 subit une réduction.
22. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, répondant aux questions précédemment posées par M. Willie Jimmy et Mme. Hilda Lini, déclare qu'au 2 avril 1996 le gouvernement a réellement perçu 1,485, 227, 251 vt. Le service des Douanes et taxes indirectes en a perçu 1,1 milliard de vatu sur 1,2 milliards prévus. L'objectif sera atteint ce mois-ci. Pour répondre à la deuxième question, il rappelle que la dette totale s'élève à 6, 708, 311, 000 VT, soit 7 mois d'importation, ce qui représente une situation confortable. Il estime qu'après 15 ans d'indépendance, la réserve en devises reste insuffisante et il espère que le gouvernement actuel le portera à 100 millions de dollars US. A la question de Naunun, il répond qu'il s'agit du montant soumis. Il souligne en outre que la séance ne peut être levée à 1 h30 car le budget n'est pas encore approuvé.
23. M. Alfred MASENG, député de Luganville, demande si le Malvatumauri va employer de nouveaux agents au nouveau centre culturel.
24. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, précise qu'il ne s'agit que d'un budget du Malvatumauri.

25. M. Walter H. LINI, député de Pentecôte, demande si le montant prévu au 20.109 couvre l'entretien du Nakamal des Chefs.
26. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, répond que ce montant couvre l'entretien du nakamal et du logement de fonction des Chefs ainsi que le bureau du Malvatumauri.
27. M. Walter H. LINI, député de Pentecôte, demande si le mini-budget couvrira un bureau approprié du Conseil national des Chefs.
28. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, en répondant, rappelle que tout le monde, les conseils provinciaux et l'Etat, doivent soumettre des idées.
29. M. Willie JIMMY, Chef de l'Opposition, se référant au 20.101, demande d'où proviendront les fonds destinés à financer la réunion du Conseil national des Chefs devant avoir lieu cette année à Efaté.
30. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, explique que le Conseil des Ministres ne les a pas inclus car l'ancien gouvernement les a supprimés.
31. M. Paul TELUKLUK, député de Mallicolo, se référant au 20.108, demande pourquoi le montant des crédits affectés est en baisse. A son avis le gouvernement doit doter le Malvatumauri d'un véhicule de fonction neuf.
32. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, estime que le véhicule est surtout utilisé par le chauffeur que par le Chef lui-même. Il ajoute que le gouvernement verra si le chef doit le conduire lui-même.
33. Le Chapitre 204 « MALVATUMAURI » est approuvé à l'unanimité.
34. Le Chapitre 205 « BUREAU DE LA VERIFICATION DES COMPTES PUBLIQUE » est approuvé à l'unanimité.

CHAPITRE 210 « CABINET »

35. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, informe l'assemblée qu'un poste est transféré au Bureau du Premier ministre.
36. Le Chapitre 210 « CABINET » est approuvé à l'unanimité.

CHAPITRE 211 « ATTORNEY GENERAL »

37. M. Paul TELUKLUK, député de Mallicolo, se réfèrent au 10.101, demande si la réduction des crédits alloués signifie le licenciement de certains agents.

38. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, répond aucun A.G. expatrié recruté précédemment n'est plus employé cependant le Conseil des Ministres a décidé d'augmenter les traitements des agents.
39. M. Walter H. LIN, député de Pentecôte, demande si les prévisions suffisent pour recruter au moins 3 ou plus d'agents.
40. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, assure que le montant sera augmenté pour empêcher les agents de choisir le secteur privé.
41. M. Alfred MASENG, député de Luganville, demande pourquoi il y a une grande augmentation au poste 20-105 du Chapitre 211, comparé à l'année dernière.
42. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, répond que le gouvernement sera traduit en justice devant la CIJ (Cour internationale de Justice) et cette somme est justement prévue à cet effet.
43. M. Walter H. LINI, député de Pentecôte, demande si les 5 millions qui servent à payer les avocats étrangers couvrent aussi les honoraires de l'avocat qui les a défendus récemment.
44. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, répond affirmativement.
45. Le Chapitre 211 « ATTORNEY GENERAL » est approuvé à l'unanimité.

CHAPITRE 215 « BUREAU NATIONAL DU PLAN »

46. M. Paul TELUKLUK, député de Mallicolo, demande s'il y aura des licenciements du personnel du fait que les fonds alloués au poste 10.101 du Chapitre 215 ont été réduits.
47. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, répond qu'il y a une réduction à ce poste car certains membres du personnel ont quitté le gouvernement pour aller travailler dans les entreprises privées.
48. M. Walter H. LINI, député de Pentecôte, fait remarquer qu'il n'y a aucun poste d'honoraires de Consultants dans ce Chapitre alors que le Bureau du Plan a certainement besoin d'un consultant. Il demande s'il sera créé une provision pour les honoraires de consultants.
49. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, confirme que les honoraires des Consultants seront inclus dans le budget des finances complémentaires.

50. Le Chapitre 215 « BUREAU NATIONAL DE PLAN » est approuvé à l'unanimité.

51. Le Chapitre 216 « BUREAU DE LA STATISTIQUE » approuvé à l'unanimité.

CHAPITRE 218 « SERVICES LINGUISTIQUES »

52. M. Walter H. LINI, député de Pentecôte, demande si la somme du poste 10.101 comprend aussi bien les salaires du personnel des Services linguistiques que celui des interprètes.

53. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, répond que ce montant ne comprend que les salaires du personnel des Services linguistiques.

54. M. Paul TELUKLUK, député de Mallicolo, demande pourquoi les fonds n'ont pas été alloués au poste 10-105 du Chapitre 218 alors que tous les ans il y en a.

55. M. Maxime CARLOT, Premier ministre, répond que le budget a été préparé avec l'accord du Chef de service et il se peut que les Services linguistiques n'aient pas besoin d'un consultant cette année.

56. Le Chapitre 218 « SERVICES LINGUISTIQUES » est approuvé à l'unanimité.

57. La séance suspendue à 10h15, reprend à 10h45.

58. Le Chapitre 219 « FONCTION PUBLIQUE » est approuvé à l'unanimité.

CHAPITRE 207 « CABINET – MINISTERE DE LA JUSTICE »

59. M. Paul B. TELUKLUK, député de Mallicolo, demande s'il y aura d'autres recrutements cette année, du fait qu'il y a une augmentation au poste 10-101 du Chapitre 297.

60. M. Bara T. SOPE, ministre des Finances, répond qu'il y aura encore des recrutements cette année car il y aura beaucoup de litiges fonciers à régler surtout dans les îles c'est pourquoi il faut recruter encore d'autres magistrats.

61. M. Willie JIMMY, Chef de l'Opposition, demande pour quels loyers exactement seront servis les fonds alloués au poste 20-111 du Chapitre 297.

62. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, répond que les magistrats qui iront travailler aux îles du nord, surtout à Luganville sur Santo seront obligés de louer des appartements ou maisons car le nombre de maisons de fonction à ces endroits est très restreint.

63. M. Walter H. LINI, député de Pentecôte, dit concernant le poste 20-206 du Chapitre 207 s'il y aura, cette année un festival des arts à Samoa et demande si le gouvernement a déjà décidé que Vanuatu n'y participera pas.
64. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, dit que l'ancien gouvernement a été d'accord que Vanuatu ne participera pas à ce festival des arts. Mais cela ne signifie pas que le Vanuatu ne participera pas, car on peut toujours trouver des fonds pour y faire participer Vanuatu.
65. Le Chapitre 207 « CABINET » est approuvé au l'unanimité.

CHAPITRE 208 « CULTURELLES, RELIGIEUSES ET FEMININES ET ARCHIVES »

66. M. Willie JIMMY, Chef de l'Opposition, dit qu'il ne comprend pas pourquoi des fonds sont alloués au poste 20-111, titre de location de terrain et bâtiment car le C.N.F. (Conseil National des Femmes) n'a jamais payé de loyers au Service de la Commission Financière.
67. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, répond qu'il ne sait pas exactement le domaine dans lequel le ministère compte dépenser les fonds qui lui sont alloués.
68. M. Joe NATUMAN, ministre de la Justice, dit que le Service des Affaires féminines n'a rien à voir avec le CNF. Il ajoute que ces fonds serviront au paiement des frais d'hébergement du personnel de ce Ministère lorsqu'ils iront travailler dans les autres provinces.
69. M. Silas HAKWA, député d'Ambae, demande si le gouvernement continuera de financer le CNF qui est devenu un parti politique.
70. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, répond que le gouvernement a toujours aidé financièrement le CNF et estime qu'il existe un besoin permanent du gouvernement pour aider ce mouvement car les femmes représentent 50% de la population de Vanuatu. Il conclut que le gouvernement n'a pas encore décidé s'il doit continuer ou arrêter de soutenir financièrement le CNF.
71. M. Allan NAFUKI, député des autres Iles du Sud, estime que le montant des fonds du poste 40-101 devrait être plus élevé que celui qui est accordé au CNF de Port-Vila qui ne travaille pas beaucoup.
72. M. Walter H. LINI, député de Pentecôte, remercie le ministre de la Justice pour sa réponse concernant le poste 40.102 et rappelle qu'il existe un projet de construction d'un centre devrait appartenir au Service des Affaires féminines et non pas au CNF qui est devenu un parti politique.

73. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, répond que les femmes représentent 50% de la population de Vanuatu et il est important qu'elles participent à la vie économique et politique de Vanuatu.
74. M. Jeffrey LAUHA, député de Tanna, demande quelle différence y a-t-il entre les poste 40-101 et 40-102 du Chapitre 208. Il demande aussi les montants de ces subventions dans le cas où celles-ci seraient distribuées dans chaque province.
75. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, dit qu'il y a deux institutions différentes qui ont chacune leur propre personnel. Quant aux montants des subventions accordées à chaque province celui-ci déclare qu'il n'a aucune idée.
76. M. Joe NATUMAN, ministre de la Justice, dit qu'il n'a aucune idée non plus des montants de subventions qui sont distribuée dans chaque province. Il ajoute que ces subventions sont trop petites mais qu'une étude se fait au niveau du Ministère en vue de voir s'il serait possible de les augmenter.
77. Le Chapitre 208 « CULTURELLES, RELIGIEUSES ET FEMININES ET ARCHIVES » est approuvé à l'unanimité.

CHAPITRE 212 « PROCUREUR GENERAL »

78. M. Walter H. LINI, député de Pentecôte, dit concernant le poste 10-101 du Chapitre 212 qu'un membre de son effectif a déjà démissionné et il est possible que d'autres le suivent. Il demande si le montant de ce poste a été alloué en fonction du nombre d'effectifs de ces 4 dernières années ou celui seulement de cette année.
79. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, admet qu'il y a eu des démissions ces dernières années mais il est possible de recruter quatre autres pour remplacer ceux qui sont partis.
80. Le Chapitre 212 « PROCUREUR GENERAL » est approuvé à l'unanimité.
81. Le Chapitre 213 « AVOCAT PUBLIC » est approuvé à l'unanimité.

CHAPITRE 214 « SERVICE JUDICIAIRE »

82. M. Willie JIMMY, Chef de l'Opposition, demande pourquoi il y a une grande augmentation au poste 10.101.
83. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, répond qu'il y aura beaucoup de nouveaux recrutements cette année.

84. M. Willie JIMMY, Chef de l'Opposition, dit qu'il croit que cette augmentation servira au paiement de salaire du Président de la Cour Suprême. Dans le cas contraire, il demande d'où viendra l'argent pour payer le Président de la Cour Suprême.
85. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, répond concernant le Président de la Cour Suprême que la moitié de son salaire sera versée par le gouvernement de Vanuatu et l'autre moitié sera versée par la C.E.E.
86. M. Silas HAKWA, député d'Ambae, rappelle qu'il est prévu cette année un programme de formation des magistrats de Vanuatu. Il demande si ce programme de formation est toujours maintenu.
87. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, répond que ce programme de formation est compris dans l'aide de la CEE prévu pour cette année et il est toujours maintenu.
88. M. Joe NATUMAN, ministre de la Justice, ajoute que le Gouvernement britannique enverra deux experts qui assureront la formation des magistrats de Vanuatu sur une période de deux ans.
89. M. Alfred MASENG, député de Luganville, demande si le Président de la Cour Suprême est payé par la CEE ou le Gouvernement britannique.
90. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, affirme que le Président de la Cour Suprême était payé au début par le Gouvernement britannique, ensuite l'ACCT (Agence de Coopération Culturelle et Technique) et actuellement par le Gouvernement de Vanuatu et la C.E.E. (Communauté Economique Européenne).
91. Le Chapitre 214 « SERVICE JUDICIAIRE » est approuvé à l'unanimité.

CHAPITRE 223 « CABINET »

92. M. Alfred MASENG, député de Luganville, demande pourquoi il y a de grandes augmentations aux postes 10-101 et 20-101.
93. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, répond qu'il y a des augmentations à ces deux postes parce que le Gouvernement à l'intention de recruter six agents qui représenteront le gouvernement dans les provinces.
94. M. Vital SOKSOK, député de Mallicolo, demande s'il n'y aura pas de fêtes de l'indépendance cette année du fait qu'aucun denier n'a été alloué au poste 20-205.
95. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, répond que l'ancien gouvernement a décidé qu'il n'y aura pas de fêtes de l'indépendance cette année. Mais il ajoute

qu'il est possible que des fonds soient alloués à ce poste lors du prochain budget des finances complémentaires.

96. M. Walter H. LINI, Député de Pentecôte, demande si avec les fonds accordés au poste 20-203 ; le gouvernement va contribuer à aider les sinistrés des cyclones où ils serviront seulement au paiement des frais de déplacement des agents qui iront constater les dégâts.
97. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, répond que ces fonds serviront à payer les frais tels que les frais de déplacements. Il conclut quant à l'aide aux sinistrés qu'il faut une décision du Conseil des Ministres.
98. M. Amos ANDENG, ministre des Transports, propose que les fonds alloués à ce poste soient augmentés à l'avenir.
99. Le séance, suspendue à 11h30, reprend à 14h10.
100. M. Paul TELUKLUK, député de Mallicolo, se référant au 10-101, demande si les six nouveaux agents mentionnés par le ministre des Finances sont des agents exécutifs provinciaux nommés par le gouvernement.
101. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, répond affirmativement.
102. Le Chapitre 223 « CABINET » est approuvé à l'unanimité.

CHAPITRE 224 « ADMINISTRATIONS LOCALES ET HYDRAULIQUE RURALE – 226 612 100 VT »

103. M. Vital SOKSOK, député de Mallicolo, se référant aux postes 40-101 et 40-102, demande s'il s'agit de crédits destinés à l'entretien des routes.
104. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, indique que le gouvernement trouvera un moyen de constituer les équipements des provinces. Les 200 millions de vatu de subvention ne forment pas le montant final. Malgré les subventions de la Santé, l'Education etc. relèvent encore de l'Etat.
105. M. Iarris NAUNUN, député de Tanna, constate que les crédits alloués au 10-101 ont plus que doublé.
106. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, précise que la décentralisation nécessite la constitution de bureaux provinciaux.
107. M. Allan BULE, député de Pentecôte, se référant aux postes 40-101 et 40-102, demande la différence entre les conseils locaux et conseils provinciaux.

108. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, estime qu'on devrait intituler ce chapitre « Affaires Provinciales ».
109. M. Willie JIMMY, Chef de l'Opposition, indique qu'en vertu de la loi il faudrait donner aux provinces 5% du budget tous les deux ans.
110. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, répond que le gouvernement attend les rapports financiers des provinces pour avoir une idée des dépenses avant d'arrêter un montant acceptable.
111. M. Paul TELUKLUK, député de Mallicolo, constate que le titre anglais n'est pas équivalent du titre français. Il demande pourquoi les Présidents des conseils provinciaux ont un traitement supérieur à ce que prévoit la loi.
112. M. Barak T. SOPE, Ministre des Finances, précise que le titre français est plus expressif. Les conseils provinciaux ont le droit légal de fixer les traitements de leur Président qui sont les chefs de provinces et travaillent à plein temps.
113. M. Paul TELUKLUK, député de Mallicolo, demande comment les 200 millions seront répartis entre les diverses provinces.
114. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, indique qu'il donnera la répartition après la mise au point des comptes.
115. M. Charlie NAKO, ministre de l'Intérieur, précise que le gouvernement actuel maintient les mêmes systèmes de calcul pour répartir les crédits.
116. Le Chapitre 224 « ADMINISTRATIONS LOCALES ET HYDRAULIQUE RURALE » est approuvé à l'unanimité.
117. Le Chapitre 225 « GARDE MOBILE » est approuvé à l'unanimité.

CHAPITRE 226 « POLICE ET PRISONS »

118. M. Willie JIMMY, Chef de l'Opposition, se référant au 20-202, demande si cette hausse signifie que Vanuatu entretiendra lui-même son garde-côte.
119. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, répond affirmativement.
120. M. Allan BULE, député de Pentecôte, se référant au 20-101, demande si cette affectation couvre les déplacements à l'étranger et intérieur.
121. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, répond qu'elle ne couvre que les déplacements dans le pays.
122. Le Chapitre 226 « POLICE ET PRISONS » est approuvé à l'unanimité.

123. Le Chapitre 227 « INSPECTION DU TRAVAIL » est approuvé à l'unanimité.

CHAPITRE 228 « BUREAU ELECTORAL »

124. M. Willie JIMMY, Chef de l'Opposition, constate que les droits de candidature versés en 1995 n'ont laissé aucune trace dans le budget.

125. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, précise qu'aucune trace n'a été laissée parce qu'on ne savait pas combien de candidats allaient se présenter aux législatives de 1995. Les fonds prélevés ont servi au financement des élections.

126. M. Willie JIMMY, Chef de l'Opposition, s'inquiète de la façon de perception de fonds publics et de leur utilisation.

127. Le Chapitre 228 « BUREAU ELECTORAL » est approuvé à l'unanimité.

128. Le Chapitre 229 « ETAT CIVIL » est approuvé à l'unanimité.

129. Le Chapitre 264 « SERVICE DE GESTION DE L'ENVIRONNEMENT » est approuvé à l'unanimité.

CHAPITRE 234 « CABINET »

130. M. Willie JIMMY, Chef de l'Opposition, demande si ce montant couvre les factures des téléphone et télex en souffrance. Il demande en outre s'il faut réduire les crédits alloués aux 20-102 et 20-103 vu que le Service des Télécommunications ne relève plus du ministère des Finances.

131. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, précise que ce montant permettra de faire face aux frais d'appels téléphoniques qui sont souvent désordonnés. Il faut trouver un système téléphonique permettant de réduire les frais.

132. Le Chapitre 234 « CABINET » est approuvé à l'unanimité.

133. Le Chapitre 233 « MAGASIN D'APPROVISIONNEMENT DU GOUVERNEMENT » est approuvé à l'unanimité.

134. Le Chapitre 235 « SERVICE DES FINANCES » est approuvé à l'unanimité.

CHAPITRE 236 « DOUANES ET DROITS INDIRECTS »

135. M. Willie JIMMY, Chef de l'Opposition, demande le montant du remboursement douanier aux bénéficiaires de régime hors taxe.

136. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, souligne que ce montant est supérieur à un milliard de vatu. En remboursant l'UNELCO, l'Etat subventionne l'électricité des citoyens. Il apprécie le fait que l'ancien gouvernement a fait découvrir ce montant.
137. M. Paul TELUKLUK, député de Mallicolo, constate que la page 87 n'existe pas dans la version française.
138. M. Serge VOHOR, député de Santo, estime qu'il ne sert à rien de la rechercher puisqu'elle n'existe pas.
139. La séance suspendue à 15h00, reprend à 15h35.
140. M. Willie JIMMY, Chef de l'Opposition, commente concernant ce chapitre que les propriétaires des bateaux qui assurent les liaisons inter îles devraient être assistés financièrement du fait qu'ils ne réalisent pas de grands profits et en outre qu'ils devraient être aussi compensés pour le prix du fuel qu'ils payent très cher.
141. Le Chapitre 236 « DOUANES ET TAXES – 305,124,500 VT » est approuvé à l'unanimité.
142. Le Chapitre 237 « ENREGISTREMENT ET REGLEMENT JUDICIAIRES – 411,788,526 VT » est approuvé à l'unanimité.

CHAPITRE 241 « CABINET AFFAIRES ETRANGERES »

143. M. Walter H. LINI, député de Pentecôte, demande si ce chapitre représente une Division ou un Service des affaires étrangères.
144. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, répond que ce chapitre représente le Cabinet des Affaires étrangères mais que le Service des Affaires étrangères se trouve dans une autre page.
145. Le Chapitre 241 « CABINET AFFAIRES ETRANGERES – 12,461,400 VT » est approuvé à l'unanimité.

CHAPITRE 244 « SERVICE DES AFFAIRES ETRANGERES »

146. M. Serge VOHOR, député de Santo/Malo, demande pourquoi aucun dénier n'a été accordé au Chapitre 10-102. Il continue en demandant si les millions alloués à titre de Consulat de Fidji seraient suffisants pour l'installation de ce Consulat ou non.
147. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, répond quel gouvernement actuel l'a réduit de neuf millions à six millions les fonds alloués au poste 20.219 parce qu'il va d'abord étudier si le Consulat de Fidji sera ouvert cette année ou non.

148. M. Allan BULE, député de Pentecôte, demande concernant le poste 10-101 du Chapitre 244 s'il y aura des licenciements du personnel du fait qu'il y a une réduction comparé à l'année dernière.
149. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, demande au ministre des Affaires étrangères de répondre à la question d'Allan Bule.
150. M. Amos BANGABITI, ministre des Affaires Etrangères, répond que le Service n'a demandé que dix-sept millions mais il n'y aura pas de licenciement du personnel.
151. M. Walter H. LINI, député de Pentecôte, estime concernant le poste 20-201 que le pavillon qu'il a fait construire ne sert plus aux hôtes de passage mais aux agents de sécurité du Premier ministre.
152. M. Amos BANGABITI, ministre des Transports, affirme qu'il existe un autre pavillon pour hôtes de passage qui se trouve à l'aéroport.
153. M. Paul TELUKLUK, député de Mallicolo, fait remarquer concernant le poste 20-218 que le personnel du Consulat de Nouméa a été licencié et demande si ce Consulat est toujours ouvert ou pas.
154. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, répond que le Consulat de Nouméa est toujours ouvert mais que le ministre des Affaires Etrangères doit nommer le personnel de remplacement.
155. M. Walter H. LINI, député de Pentecôte, veut savoir où se trouve exactement le pavillon pour hôtes de passage qui est différent du salon VIP se trouvant à l'aéroport.
156. M. Amos BANGABITI, ministre des Affaires Etrangères, répond qu'il ne sait pas où se trouve exactement le pavillon des hôtes de passages.
157. M. Jimmy Meto CHILIA, député d'Efaté, demande pourquoi il n'y a aucun poste pour le Consulat de Vanuatu à Sydney. Il demande aussi des clarifications sur le poste 40-101.
158. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, répond que cela figure au poste «Contribution aux missions étrangères » et ajoute concernant le poste 40-101 que c'est un centre où nos diplomaties vont apprendre l'anglais, le français, le japonais, le Chinois et ont aussi leurs réunions.
159. M. Serge VOHOR, député de Santo/Malo, fait remarquer concernant le poste 20-218 que le budget du Consulat de Nouméa n'a pas été augmenté comparé à l'année 1995, alors que la voiture du Consulat est en panne et celui-ci nécessite une nouvelle voiture. Quant au Consulat de New York, Serge Vohor rappelle qu'il

- n'y a aucune voiture de service et qu'une seule personne travaille dans le Consulat. Il demande ce que le gouvernement a l'intention de faire dans cette situation.
160. M. Amos BANGABITI, ministre des Affaires Etrangères, dit que le Ministère est au courant des problèmes que rencontrent ces deux Consulats et il compte sérieusement se pencher sur la situation surtout celle du Consulat de New York où il pense envoyer deux autres personnes pour y travailler. Il ajoute que les fonds au poste 20-204 serviront pour payer son droit de membre à l'ONU. Il conclut que le ministère des Finances paie aussi des arriérés d'un montant de 100 millions de vatu.
 161. M. Paul TELUKLUK, député de Mallicolo, dit qu'il a appris que le Ministre a licencié le personnel du Consulat de Nouméa et demande à quoi serviront ces fonds.
 162. M. Amos BANGABITI, ministre des Affaires Etrangères, répond que le Consulat de Nouméa fonctionne toujours et que si le gouvernement a licencié du personnel il doit le remplacer.
 163. Le Chapitre 244 « SERVICE DES AFFAIRES ETRANGERES – 33,114,060 VT » est approuvé à l'unanimité.
 164. Le Chapitre 245 « IMMIGRATION (22,372,866 VT » est approuvé à l'unanimité.
 165. Le Chapitre 243 « CABINET AFFAIRES ECONOMIQUE 33,114,060 VT » est approuvé à l'unanimité.
 166. M. James Adin TAMATA, député de Maewo, appuyé par Louis Carlot, propose que le parlement suspende le Règlement Intérieur pour que le débat sur le budget puisse continuer jusqu'à 17h00 et si possible jusqu'à 20h ou 21h.
 167. M. Alfred MASENG, député de Luganville, dit qu'il y a déjà une motion qui est présentée et qu'il faut la débattre.

MOTION ECRITE

168. M. Maxime CARLOT, Premier ministre, appuyé par Donald Kalpokas, présente la motion écrite No. 3 sur l'établissement d'une Commission chargée de conseiller le président de la République dans l'exercice de ses fonctions. Il propose une modification en remplaçant les mots 'Commissaire de police' par les mots « Conseil des Eglises de Vanuatu », les mots « avocat public » par les mots « Conseil National des Finances », les mots « représentant nommé par le Gouvernement » par les mots « des représentants de Malvatumauri » et les mots

« représentant des jeunes ». Il ajoute que le (a) et (b) du paragraphe 3 et le paragraphe 4 seront supprimés.

169. M. Donald KALPOKAS, vice-Premier ministre, appuie la motion telle que le Premier ministre l'a amendée.
170. M. Walter H. LINI, député de Pentecôte, dit qu'il avait l'intention d'appuyer la motion mais qu'avec l'amendement apporté concernant la composition des membres de la Commission, celui-ci dit qu'il s'opposera à la motion car il trouve que les nouveaux membres de la Commission n'inspire aucun respect.
171. M. Amos ANDENG, ministre des Transports, appuie la motion tel qu'amendé car il trouve que le Commissaire de police, l'avocat public est le représentant de l'Opposition ont trop de tendances politiques.
172. M. Alfred MASENG, député de Luganville, se dit d'accord avec l'idée de M. Walter Lini selon laquelle les nouveaux membres de la Commission n'inspirent plus aucun respect. Il demande au Premier ministre quel rapport il y a entre les nouveaux membres et la grâce des prisonniers.
173. M. Donald KALPOKAS, vice-Premier ministre, dit qu'il trouve correcte la composition d'avant. Mais après examen du Conseil des ministres, ils ont constaté que ce sont ces agents (Commissaire de police et avocat public) qui mettent les prisonniers en détention et ils risquent d'empêcher la grâce des prisonniers.
174. M. Serge VOHOR, député de Luganville, demande ce qui se passera si le président de la République refuse de suivre les directives de la Commission.
175. M. Maxime CARLOT, Premier ministre, répond que si le Président ne veut pas consulter la Commission, c'est son droit.
176. M. Willie JIMMY, Chef de l'Opposition, dit que l'esprit de la motion est conforme à l'article 38 de la Constitution et estime qu'il serait mieux que les nouveaux membres viennent seulement compléter le nombre des membres d'avant.
177. M. Maxime CARLOT, Premier ministre, répond que le gouvernement a décidé de limiter seulement le nombre de membres de la Commission à quatre mais il a trouvé qu'il est important qu'un représentant de jeunes fasse partie de la Commission.
178. M. Iarris NAUNUN, député de Tanna, se dit aussi d'accord avec M. Walter Lini et estime que ce sont les jeunes surtout qui sont les auteurs de crime dans la société d'aujourd'hui. Il dit qu'il trouve juste que le commissaire de police fasse partie de la Commission afin de bien examiner les cas des prisonniers à gracier.

179. M. Serge VOHOR, député de Santo, comment que la commission est basée à Port-Vila mais elle doit s'attendre à s'occuper des cas de prisonniers des autres îles aussi. Il estime que les membres de la Commission seront payés pour rien si le Président de la République n'exécute pas ce qu'ils auront décidé.
180. M. Willie Oli VARASMAITE, député d'Epi, dit que le thème de la motion est le droit de grâce présidentielle mais si on parle des criminels le thème deviendra une affaire de criminalité. Il ajoute que la discussion est claire et la motion doit être mise au vote.
181. La motion No. 3 est adoptée par 26 voix contre 5 avec 10 abstentions.
182. Le Président du Parlement revient sur la motion de M. James Adin Tamata selon laquelle celui-ci propose que la séance doit se poursuivre jusqu'à 17h et si possible jusqu'à 20h.
183. M. James Adin TAMATA, député de Maewo, confirme que le but de la motion est bien cela.
184. Le Président du Parlement demande au ministre des Finances, si ces heures supplémentaires seront considérées comme une autre séance et l'indemnité sera payée en conséquence.
185. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, répond affirmativement.
186. La motion est rejetée par 21 voix contre 16.
187. La séance est levée à 16h50.

PARLEMENT DE LA
REPUBLIQUE DE VANUATU

CINQUIEME LEGISLATURE
PREMIERE SESSION ORDINAIRE DU PARLEMENT

MARDI 09 AVRIL 1996

PRESIDENT : M. Edward Natapei NIPAKE, député de Port-Vila.

PRESENT :

ABSENT :

RETARD :

SIEGE VACANT :

1. Le Président ouvre la séance à 8h40.
2. M. Alfred MASENG, député de Luganville, dit la prière.
3. Le Président annonce l'ordre du jour.

PROJET DE LOI DES FINANCES (1996) NO. DE 1996

EXAMEN EN COMMISSION (suite)

4. Le Chapitre 238 « COOPERATIVE ET ENTREPRISE RURALES » est approuvé à l'unanimité.

CHAPITRE 239 « SERVICE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE »

5. M. Jimmy Meto CHILIA, député d'Efaté, constate l'absence de la Chambre de Commerce (CC).
6. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, l'assure que la CC est dans un autre chapitre.

- 7 M. Paul TELUKLUK, député de Mallicolo, précise que le CC est dans le chapitre du cabinet du Ministère.
8. Le Chapitre 239 « SERVICE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE » est approuvé à l'unanimité.
9. Le Chapitre 240 « SERVICE DES AFFAIRES ECONOMIQUES » est approuvé à l'unanimité.

CHAPITRE 246 « CABINET – AGRICULTURE »

10. M. Alfred MASENG, député de Luganville, se référant au 10-101, demande si le cabinet doit augmenter son personnel.
11. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, répond affirmativement.
12. Le Chapitre 246 « CABINET » est approuvé à l'unanimité.

CHAPITRE 247 « AGRICULTURE »

13. M. Paul TELUKLUK, député de Mallicolo, se référant aux 10-101 et 10-102 constate une réduction importante.
14. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, répond que les dépenses réelles de 1995 sont inférieures aux prévisions.
15. Le Chapitre 247 « AGRICULTURE » est approuvé à l'unanimité.
16. Le Chapitre 248 « PECHES » est approuvé à l'unanimité.
17. Le Chapitre 249 « ELEVAGE » est approuvé à l'unanimité.
18. Le Chapitre 272 « SYLVICULTRE » est approuvé à l'unanimité.
19. Le Chapitre 251 « CABINET » est approuvé à l'unanimité.

CHAPITRE 252 « JEUNESSE ET SPORTS »

20. M. Amos ANDENG, ministre des Transports, estime qu'un tel budget doit servir à la formation dans toutes les disciplines sportives et dans tout le pays.
21. Le Chapitre 252 « JEUNESSE ET SPORTS » est approuvé à l'unanimité.
22. Le Chapitre 253 « BUREAU DU DIRECTEUR GENERAL » est approuvé à l'unanimité.

CHAPITRE 254 « ENSEIGNEMENT PRIMAIRE »

23. M. Donald KALPOKAS, vice-Premier ministre, rappelle que ce chapitre couvre deux pages.
24. M. Allan BULE, député de Pentecôte, se référant au poste 10-101, demande si les crédits alloués couvrent les traitements des enseignants non formés à l'école des maîtres. Il demande en outre si les CPR visitent plus fréquemment toutes les écoles des îles.
25. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, répond affirmativement aux 2 questions.
26. M. Willie JIMMY, Chef de l'Opposition, se référant au 40-110, demande la répartition des subventions aux diverses écoles secondaires du pays et quelles sont les écoles protestantes devant bénéficier des subventions.
27. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, estime que le Ministère responsable donnera un tableau complet de la répartition.
28. M. Donald KALPOKAS, vice-Premier ministre, promet de donner plus tard les renseignements demandés. Il rappelle toutefois que les nouvelles écoles secondaires ne soient pas couvertes par ce budget.
29. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, corrige la version anglaise du poste 40-109.
30. M. Alfred MASENG, député de Luganville, estime qu'on a raison de donner 10 millions aux écoles adventistes plutôt qu'à la Central Primary School.
31. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, fait remarquer que la Central Primary School recevra 3 millions en subvention.
32. M. Willie JIMMY, Chef de l'Opposition, estime que le texte français est bon mais c'est le total du Ministre qui est faux.
33. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, rappelle que certaines écoles comme les écoles protestantes et adventistes ne reçoivent qu'une subvention alors que les écoles catholiques sont financées directement par l'Etat.
34. M. Serge VOHOR, député de Santo, se référant au poste 40-108, demande pourquoi les écoles protestantes n'auront que 1 850 000 VT alors que le Ministre a lu 3 millions de vatu dans son tableau.
35. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, assure que le gouvernement gère directement le reste.

36. M. Willie Oli VARASMAITE, député d'Epi, se référant au 40-106, demande si le gouvernement pourrait faire visiter les écoles endommagées par les cyclones afin de les réparer.
37. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, fait remarquer qu'en tout cas les crédits alloués à ce poste sont insuffisants pour réparer toutes les écoles endommagées.
38. M. Jimmy Meto CHILIA, député d'Efaté, demande pourquoi l'Etat accorde une importante subvention aux écoles catholiques contrairement aux autres écoles de mission.
39. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, assure que l'Etat subventionne les écoles catholiques à titre d'écoles nationales qui accueillent les enfants de toute dénomination religieuse.
40. M. Donald KALPOKAS, vice-Premier ministre, se référant au 40-104, assure que l'UE prendra en charge la réparation des écoles endommagées par les cyclones. La 1^{ère} phase est presque achevée. Les crédits alloués à ce poste serviront aux entretiens.
41. M. Paul TELUKLUK, député de Mallicolo, se référant au poste 10-101, demande si le gouvernement va licencier les Chefs de service francophones tel qu'a dit le secrétaire général du Front de l'Unité (UF).
42. M. Donald KALPOKAS, vice-Premier ministre, répond que le gouvernement ne prévoit aucun licenciement mais les prévisions précédentes ont été supérieures aux dépenses réelles.
43. M. Willie JIMMY, Chef de l'Opposition, se référant au 40-104, demande si la France maintient toujours sa promesse de construire 25 nouvelles écoles secondaires y compris celle de Nabangasalé.
44. M. John Lee SOLOMON, député de Tongoa, demande si le gouvernement pourra réparer l'école secondaire de Nabangasalé.
45. M. Donald KALPOKAS, vice-Premier ministre, répond que l'école de Nabangasalé sera réparée par une aide étrangère.
46. M. Allan NAFUKI, député des autres Iles du Sud, se référant au 40-107, constate que l'Etat paie les enseignants et agents des écoles catholiques. Les autres écoles n'ont pas cet avantages l'Etat doit adopter un seul système pour toutes les écoles.
47. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, affirme que le France maintiendra sa promesse de construire ou reconstruire les 25 écoles prévues. Il fait remarquer qu'actuellement toutes les écoles privées ont disparu à l'exception des écoles

- catholiques, protestantes et SDA. Les Eglises presbytériennes, anglicane etc. n'ont plus d'écoles primaires.
48. M. Allan BULE N., député de Pentecôte, se référant au 40-104, demande si le gouvernement va finalement reconstruire les écoles de Pentecôte dont les élèves suivent les cours dans les nakamals.
 49. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, assure que même les écoles de Pentecôte sont couvertes par le projet financé par l'Union Européenne.
 50. M. Maxime CARLOT, Premier ministre, affirme que le programme de réparation des écoles est en cours. Le gouvernement n'a pas la capacité de réparer lui-même les écoles du pays. Il reconnaît en outre que l'Etat n'a pas de convention normalisée avec toutes les Eglises ayant des écoles. Le montant de la subvention varie selon le nombre d'enfants scolarisés dans les écoles d'une Eglise.
 51. Le Chapitre 254 « ENSEIGNEMENT PRIMAIRE » est approuvé à l'unanimité.
- CHAPITRE 255 « ENSEIGNEMENT SUPERIEUR »**
52. M. Jeffrey LAUHA, député de Tanna, demande pourquoi les écoles secondaires d'Aoré et Tafea ne sont pas mentionnées dans ce chapitre.
 53. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, indique que les écoles figurant sur la liste sont couvertes par le poste 254-40-110.
 54. M. Willie JIMMY, Chef de l'Opposition, demande si Vanuatu a déjà réglé sa participation l'UPS.
 55. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, répond affirmativement.
 56. M. Paul TELUKLUK, député de Mallicolo, constate que les nouvelles écoles secondaires ne figurent pas sur la liste d'écoles secondaires.
 57. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, assure qu'elles figureront dans le mini-budget.
 58. M. Paul TELUKLUK, député de Mallicolo, constate que certaines fonctionnent depuis 2 ou 3 ans.
 59. M. Donald KALPOKAS, vice-Premier ministre, répète qu'elles figureront dans le mini-budget.
 60. Le Chapitre 255 « ENSEIGNEMENT SUPERIEUR » est approuvé à l'unanimité.
 61. La séance suspendue à 10h00, reprend à 10h45.

CHAPITRE 256 « FINANCE ET ADMINISTRATION »

62. M. Jeffrey LAUHA, député de Tanna, constate qu'il n'y a aucun poste pour les écoles maternelles dans ce chapitre.
63. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, répond que les écoles maternelles ne sont pas comprises dans ce budget.
64. Le Chapitre 256 « FINANCE ET ADMINISTRATION » est approuvé à l'unanimité.
65. Le Chapitre 258 « COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT » est approuvé à l'unanimité.
66. Le Chapitre 260 « CABINET » est approuvé à l'unanimité.

CHAPITRE 261 « SANTÉ - SERVICES CURATIFS »

67. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, dit concernant le poste 10.105 qu'il y a beaucoup de recrutement de journaliers non qualifiés pour travailler dans les hôpitaux et le gouvernement va se pencher sur cela.
68. Le Chapitre 261 « SANTÉ – SERVICES CURATIFS » est approuvé à l'unanimité.

CHAPITRE 262 « SANTÉ – SERVICES PREVENTIFS »

69. M. Paul TELUKLUK, député de Mallicolo, demande concernant le poste 20-109 si les frais d'entretien des hôpitaux et clinique des îles qui ont été endommagés sont inclus à ce poste.
70. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, répond que tous ces fonds seront destinés à la réparation des hôpitaux et cliniques qui n'ont pas été réparés depuis longtemps.
71. M. Amos ANDENG, ministre des Transports, rappelle que la maternité de Baaiap à l'Ouest d'Ambrym ne dispose pas assez de chambres et demande si les fonds alloués au poste 109 couvriront les travaux d'extension de cette maternité.
72. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, répond que le budget des Services préventifs semble être le budget de dispensaires des zones rurales alors que celui des services curatifs appartient aux hôpitaux des zones urbaines. Il conclut que ce budget ne sera destiné qu'à la réparation des hôpitaux et dispensaires et non pas à la construction de nouveaux hôpitaux ou à l'extension de ces dernières.

73. M. Cyriaque METMETSAN, ministre de la Santé, répond que la maternité de Baaiap est sur la liste des dispensaires à réparer, suivi de celui de Lehili et Olal qui ont aussi besoin d'être réparés.
74. Le Chapitre 262 « SANTÉ – SERVICES PREVENTIFS » est approuvé à l'unanimité.
75. Le Chapitre 265 « CABINET » est approuvé à l'unanimité.
76. Le Chapitre 263 « SERVICE DE L'ENERGIE » est approuvé à l'unanimité.
77. Le Chapitre 266 « AFFAIRES FONCIERES » est approuvé à l'unanimité.
78. Le Chapitre 267 « ENREGISTREMENT ET HYPOTHEQUES » est approuvé à l'unanimité.
79. le Chapitre 268 « CARTOGRAPHIE ET CADASTRE » est approuvé à l'unanimité.

CHAPITRE 269 « GEOLOGIE ET MINES »

80. M. Willie JIMMY, Chef de l'Opposition, demande concernant le poste 10-101 s'il y aura de nouveaux recrutements de ni-Vanuatu ou expatriés. Il conclut que cette augmentation est trop grande.
81. M. Barak T. SOPE, répond que le poste 10.101 connaît une grande augmentation du fait que le service de l'Hydraulique rural relève actuellement du ministère des Terres, Ressources naturelles et des Mines alors qu'avant celui-ci relevait du ministère de l'Intérieur.
82. Le Chapitre 269 « GEOLOGIE ET MINES » est approuvé à l'unanimité.
83. Le Chapitre 271 « TERRES URBAINES » est approuvé à l'unanimité.
84. Le Chapitre 273 « CABINET » est approuvé à l'unanimité.
85. Le Chapitre 276 « PORTS ET MARINE » est approuvé à l'unanimité.

CHAPITRE 278 « TRAVAUX PUBLICS »

86. M. Willie JIMMY, Chef de l'Opposition, dit que le Chef de l'Etat a déjà promulgué le projet de Loi des finances complémentaires et 25% de ce budget devraient être utilisés pour payer certains constructeurs locaux qui ont réparé certaines maisons du gouvernement. Il demande si le gouvernement a déjà payé ces constructeurs locaux.

87. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, répond que ces constructeurs locaux seront payés pour les travaux déjà réalisés. Il ajoute que si d'autres travaillent encore ils ne seront payés qu'après l'adoption du budget.
88. M. Alfred MASENG, député de Luganville, demande pourquoi il y a une grande augmentation au poste 20-203 du Chapitre 278.
89. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, répond que cette augmentation permettra au gouvernement de s'assurer que les logements de fonction, les routes, les ponts et d'autres biens immobiliers sont bien entretenus depuis quatre ans déjà et ces fonds serviront justement à cet effet.
90. M. Alfred MASENG, député de Luganville, demande si l'entretien du pont de Sarakata sur Santo est compris sous ce poste.
91. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, répond que la prochaine phase de l'accord conclu pour l'obtention d'un fonds spécial provenant de la BAD (Banque Asiatique de Développement) pourra couvrir l'entretien du pont de Sarakata étant donné que ces fonds serviront spécialement à l'entretien des routes urbaines.
92. M. Serge VOHOR, député de Santo/Malo, demande des clarifications sur le poste 20-208 étant donné que l'intitulé du poste de la copie anglaise (Mobile Roads Unit) diffère de celui de la copie française (Entretien des routes des Iles et Malekula).
93. M. Amos ANDENG, ministre des Transports, indique que ce poste représente des Unités de travaux publics qui travailleront plus tard.
94. M. Paul TELUKLUK, député de Mallicolo, dit que la réponse d'Amos Andeng, ministre des Transports, n'est pas claire et demande de nouveau si les fonds alloués au poste 208 ne serviront qu'à l'entretien des routes de Malekula.
95. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, répond que ce sont des unités mobiles des travaux publics qui se rendront à Malekula pour l'entretien des routes. Il ajoute que cette augmentation permettra de remplacer certains engins et véhicules.
96. M. Amos ANDENG, ministre des Transports, dit que la version anglaise est correcte.
97. M. Serge VOHOR, député de Santo/Malo, demande s'ils peuvent avoir la traduction en français.
98. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, consulte des notes et conclut que la version française est correcte.

99. M. Willie JIMMY, Chef de l'Opposition, appuyé par Alfred Maseng, propose que la version anglaise soit amendée en ajoutant le mot « Malekula » entre parenthèse après les mots « Mobile Road Unit ».
100. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, propose que les mots « Malékula 2nd Other Islands » soient ajoutés après les mots « Mobile Road Unit » dans la version anglaise.
101. La motion est approuvée à l'unanimité.
102. M. Willie Oli VARASMAITE, député d'Epi, estime que le gouvernement ne fait que réparer les routes alors qu'il devrait aussi songer à construire des routes à des endroits où la population en a besoin.
103. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, déclare que ce budget n'est qu'un budget de fonctionnement et ne se limite qu'à la réparation des routes mais la construction de nouvelles routes sera comprise dans le budget annuel de développement.
104. Le Chapitre 278 « TRAVAUX PUBLICS » est approuvé à l'unanimité.
105. La séance suspendue à 11h30, reprend à 14h10.
106. Le Chapitre 222 « CABINET » est approuvé à l'unanimité.
- CHAPITRE 274 «AVIATION CIVILE »**
107. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, se référant au 10-106, remplace les mots « fonctionnaires suspendus » par les mots « aiguilleurs du ciel ».
108. M. Paul TELUKLUK, député de Mallicolo, demande la traduction des mots « air traffic controllers ».
109. Le Secrétaire général lui traduit les mots « air traffic controllers » par « aiguilleurs du ciel ».
110. Le Chapitre 274 « AVIATION CIVILE » est approuvé à l'unanimité.
111. Le Chapitre 275 « METEOROLOGIE » est approuvé à l'unanimité.
112. Le Chapitre 279 « POSTES » est approuvé à l'unanimité.
113. Le Chapitre 285 « SERVICES COMMUNS ET DIVERS » est approuvé à l'unanimité.
114. M. MASENG Alfred informe l'assemblée que le chapitre a deux pages.

115. Le Chapitre 286 « DETTE PUBLIQUE » est approuvé à l'unanimité.

CHAPITRE 287 « PROVISIONS SPECIALES »

116. M. Willie JIMMY, Chef de l'Opposition, demande pourquoi les prévisions du 40-104 sont nulles.

117. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, répond que ces affectations sont transférées au cabinet.

118. Le Chapitre 287 « PROVISIONS SPECIALES » est approuvé à l'unanimité.

119. Le Chapitre 217 « SERVICE DES MEDIAS » est approuvé à l'unanimité.

120. Le Chapitre 257 « PLANIFICATION ET MISE EN ŒUVRE » est approuvé à l'unanimité.

121. Le Chapitre 280 « CABINET – POSTE ET TELECOM » est approuvé à l'unanimité.

ARTICLE 1 « AFFECTATION DE CREDITS »

122. M. Willie JIMMY, Chef de l'Opposition, demande au Ministre de donner les chiffres des dépenses pour le 1er trimestre de 1996.

123. Le Président rappelle au ministre des Finances de donner le tableau des crédits alloué aux écoles secondaires.

124. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, confirme avoir donné les chiffres des dépenses le vendredi d'avant.

125. M. Donald KALPOKAS, vice-Premier ministre, donne le tableau des crédits alloués aux diverses écoles secondaires (voir Annexe).

126. L'article 1 « AFFECTATION DE CREDITS » est approuvé à l'unanimité.

127. L'article 2 « ENTÉE EN VIGUEUR » est approuvé à l'unanimité.

DEUXIEME LECTURE

128. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, remercie les députés de leur contribution et propose que le Projet de Loi soit lu une deuxième fois et approuvé.

129. La motion est approuvée à l'unanimité.

PROJET DE LOI DES FINANCES COMPLÉMENTAIRES

PREMIERE LECTURE

130. M. Barak T. SOPE, présente le projet de Loi, en expose les motifs et propose que le Projet de Loi soit une première fois et approuvé.
131. La motion est approuvée à l'unanimité.

EXAMEN EN COMMISSION

132. L'article 1 « AFFECTATION DE CRÉDITS » est approuvé à l'unanimité.
133. L'article 2 « ENTRÉE EN VIGUEUR » est approuvé à l'unanimité.

DEUXIEME LECTURE

134. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, propose que le projet de Loi soit lu une deuxième fois et approuvé.
135. La motion est approuvée à l'unanimité.
136. Le Président demande un consensus pour passer à l'étude des motions écrites.
137. M. Alfred MASENG, député de Luganville, objecte.
138. La séance suspendue à 14h40, reprend à 16h00.

MOTIONS ECRITES

139. M. Louis CARLOT, député d'Efaté, appuyé par James Adin Tamata présente la motion écrite No. 4 sur la constitution d'une Commission des Comptes Publics Texte Annexé).
140. M. Willie JIMMY, Chef de l'Opposition, demande des clarification concernant le paragraphe (a) de la page 2 afin de savoir si le nombre de membres de la Commission est de trois comme dans le texte français ou cinq contre dans le texte anglais.
141. M. Louis CARLOT, Député d'Efaté, indique qu'il faut corriger le texte anglais en remplaçant le chiffre cinq (5) par le chiffre trois (3).
142. M. Willie JIMMY, Chef de l'Opposition, se demande comment les nominations seront faites.
143. Le Président du Parlement explique que les nominations respectives lui parviendront après la séance.

144. La motion est approuvée à l'unanimité.
145. M. Louis CARLOT, député d'Efaté, appuyé par James Adin Tamata, présente la motion No. 5 sur la constitution d'une Commission des pouvoirs, privilèges, immunités et droits parlementaires (Texte annexé).
146. M. Willie JIMMY, Chef de l'Opposition, demande concernant le paragraphe (c) de la page 2 comment un cas d'outrage au Parlement sera qualifié lorsqu'il n'y a aucun loi ni critère sur lesquels cette qualification se basera. Il demande aussi des clarifications concernant le terme « liste civile » et pourquoi le nombre des membres de cette commission est plus élevé que celui de la Commission des comptes publics dans la motion N0. 4.
147. Le Président du Parlement explique que le nombre de membres de la Commission est défini à l'article 49 (3) du Règlement Intérieur et le terme « liste civile » dans le Chapitre 109 des lois de Vanuatu.
148. M. Jimmy Adin TAMATA, député de Maewo, indique que cette Commission a pour but de veiller à ce que les indemnités parlementaires soient distribuées correctement.
149. M. Barak T. SOPE, ministre des Finances, ajoute concernant le paragraphe (c) que les fonctions de la Commission seraient d'enquêter sur tout cas d'outrage au parlement et d'en rendre compte au parlement pour qu'une décision soit prise. Quant à la question concernant la liste civile au paragraphe (d) celui-ci déclare que cela devrait être institué déjà étant donné que les indemnités parlementaires étaient gérées par le Gouvernement et de ce fait les anciens députés étaient les plus défavorisés du Pacifique. Il explique aussi concernant le paragraphe (b) que la Commission en question jugera si un député a été correctement suspendu alors que dans le passé de telles actions se prenaient sans délibération d'une commission.
150. M. Vincent BOULEKONE, député de Pentecôte, soutient la motion et déclare que cette Commission veillera à ce que tous les députés jouissent pleinement de leurs privilèges, droits et indemnités. Quant au paragraphe (c), il indique qu'une telle disposition définira des critères sur lesquels tel ou tel acte sera qualifié comme un outrage au parlement.
151. M. Willie JIMMY, Chef de l'Opposition, appuyé par Alfred Maseng, propose un amendement en vue de supprimer le paragraphe (c) étant donné qu'il trouve que le paragraphe est contraire à l'article 27 de la Constitution.
152. M. Maxime CARLOT, Premier ministre, s'oppose à l'amendement proposé car il trouve que si la motion est amendée, le parlement ne se penchera jamais sur la question de cas d'outrage au parlement.

153. L'amendement est rejeté par 27 voix contre 15.
154. M. Paul TELUKLUK, ministre des Ressources naturelles, indique qu'il manque le paragraphe (e) dans le texte français.
155. M. Louis CARLOT, député d'Efaté, confirme qu'il manque le paragraphe (e) dans le texte français.
156. Le Président du Parlement ordonne que la motion No. 5 soit déferée à une prochaine session.
157. M. Louis CARLOT, député d'Efaté, appuyé par James Adin Tamata, présente la motion 6 sur la Constitution d'une Commission de révision du Règlement Intérieur.
158. M. Willie JIMMY, Chef de l'Opposition, demande pourquoi le nombre des membres des commission aux motions nos. 5, 6 et 7 est prescrit par le Règlement intérieur alors que celui de la motion No. 4 est inférieur à 7.
159. Le Président du Parlement ordonne que la motion n.6 devienne la motion no. 5 car celle-ci a été déferée à la prochaine session.
160. M. Vincent BOULEKONE, député de Mallicolo, propose un amendement au texte français au paragraphe (c) en remplaçant les mots « à ce » parlement « au parlement ».
161. Le Secrétaire général du parlement lit la correction en français.
162. M. Alfred MASENG, député de Luganville, demande s'il n'y aucune modification à apporter au texte anglais.
163. M. Louis CARLOT, député d'Efaté, confirme la correction faite par le Secrétaire général du parlement.
164. La motion No.5 est approuvée à l'unanimité.
165. Le Président déclare officiellement la clôture de la Première Session Ordinaire de 1996 à 17h00.